Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 chaoual 1440
28 juin 2019

N° 67

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés anonymes **2554**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2554**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2564**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2569**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2572**
Avis aux créanciers **2578**
Convocations
Sociétés anonymes **2579**
Sociétés à responsabilité limitée **2586**
Autres sociétés **2586**
Divers
Avis au public **2587**
Rectificatifs **2589**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ZITOUNA TAKAFUL **2590**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Nom : groupement de développement agricole EL TAWFIK

Adresse : Sidi Thabet

Objet : Développement agricole de la région

Zone d'intervention : Sidi Thabet

Suite au PV de l'assemblée générale du 30/4/2019 il a été décidé à l'unanimité de nommer :

Membres :

Président : Rached Ayari

Trésorier : Ali Jahaa.

2019R01724SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Hôtelière Port Prince «S.H.P.P.»

S.A. au capital de 40.310.300 DT

Immeuble SETCAR Route de Sousse Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 510785 J

Matricule CNSS : 142289 - 87

En vertu du PV de l'A.G.O. réunie le 27/6/2018 et enregistré à la Recette des Finances de Boumhel le 24/01/2019 sous le n°19700170 quittance n°M004478 il a été décidé :

- D'approuver les états financiers de l'exercice 2017.

- De renouveler les mandats des Administrateurs,

- De nommer la Société AUDASCO représentée par M Malek Salem Sethom en qualité de commissaire aux comptes.

Les dits mandats se termineront avec l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 22/4/2019 sous le n°201919536.

2019T01007SANB2

TAMWIL SICAR

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km13 - Ezzahra

Identifiant Unique : 1241528 B

Identifiant CNSS : 555281-53

En vertu du PV de l'AGO réunie le 29/6/2018 et enregistré à la Recette des Finances de Boumhel le 3/5/2019 sous le n°19761202 quittance n°M031187.

Il a été décidé :

- D'approuver les états financiers de l'exercice 2017.

- De renouveler les mandats de M Férid Abbas, M Sadreddine Abbas, Mme Nedra Baizig et Mme Hind Najjar en qualité d'administrateurs,

- De nommer M Samir Labidi en qualité de commissaire aux comptes,

Les dits mandats se termineront avec l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 7/5/2019 sous le n°201922292.

2019T01008SANB2

Société Hôtelière Port Prince "S.H.P.P."

S.A. au capital de 40.310.300 DT

Immeuble SETCAR Route de Sousse Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 510785 J

Matricule CNSS : 142289-87

En vertu du PV du Conseil d'Administration n°61 réuni le 30/01/2019 et enregistré à la recette des Finances de Boumhel le 28/3/2019 sous le n°19700786 quittance n°M020271 il a été décidé de renouveler le mandat de M Ahmed Smaoui en qualité de Président Directeur Général de la Société jusqu'à la tenue de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2020.

Un exemplaire dudit PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 3/4/2019 sous le n°201916283.

2019T01009SANB2

BAOBAB TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 12000.000 Dinars

Siège social : 65 Rue Alain Savary - Tunis

MF : 1314598 V

CNSS :544004-28

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 22 mai 2019, enregistré à la recette des finances de la cité Mahrajène le 12 juin 2019 enregistrement n°19803385 il a été résolu :

- D'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

- De ratifier la cooptation d'un administrateur

- De renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 3 ans

- De renouveler le mandat de la société MTBF représentée par Monsieur Ahmed Belaifa comme commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans

1 exemplaire de ce document et des états financiers ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de Tunis le 21 juin 2019 sous le n°201929858.

2019T01020SANB2

Liquidation de la société

SCET-TUNISIE INTERNATIONAL

SA au capital de 10.000 D

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad, 1002 Tunis Belvédère

IU : 0984183T

MF : 0984183TAM000

CNSS : 253056-80

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2019, enregistré à la recette des

Finances - cité Mahrajane 1082 - Tunis, le 8 mai 2019, sous le n°19502711 - quittance n° 51876, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 30 Mai 2019 sous le n°201926503, il a été décidé de :

- Liquider la société par anticipation

- Nommer Monsieur Mohamed Slaheddine Ben Said liquidateur de la société

- Donner quitus au Président Directeur Général et aux Administrateurs.

2019T01024SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Identifiant Unique / R.N.E : 0031170 P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Dénomination : Société Hôtelière de Développement Touristique

Forme : Société anonyme

Matricule Fiscal : 031170 P/A/M/000

Registre de commerce : B124271996

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Capital social : 1 628 200 dinars divisés en 16 282 actions de valeur nominale de 100 dinars chacune entièrement libérées.

Augmentation de capital : 1 628 200 dinars moyennant l'émission au nominal de 16282 actions nouvelles de 100 dinars chacune à libérer de la totalité à la souscription.

Dépôt provisoire : au Registre National des Entreprises sous n°AC031022019 en date du 20 Juin 2019

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 Juin 2019 a décidé une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 1 628 200 dinars moyennant l'émission au nominal de 16 282 nouvelles actions nominatives et de porter ainsi le capital social à 3 256 400 dinars.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) agence Nabeul sous n°08300000003200514465.

Droit préférentiel de souscription : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel est fixé à quinze (15) jours à compter de la date du la parution du présent avis au JORT et de la date d'ouverture de souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2017 a décidé que si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation décidée, le montant de l'augmentation peut-être limité au montant des souscriptions si elles atteignent au moins les trois-quarts (3/4) de l'augmentation décidée.

2019R01704SANB2

SOCIETE HELIOPOLIS DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 10.800.000 Dinars

Siège social : 67, Rue Oum Kalthoum - Tunis

Identifiant Unique : 341493G/A/M/000

CNSS : 206101-73

1- Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2019, enregistré à la recette des finances Rue de Ghandi le 11/6/2019 sous le numéro 19802533, quittance n°66979, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Mr Mounir Attia, Société Immobilière ALBADR et La Société «STUPREMAT», et ce en qualité d'administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

- Le renouvellement du Mandat de la société d'expertise comptable «EXPERTS COMPTABLES ET CONSULTANTS ASSOCIES ECECA» en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2- Par procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 22 Mai 2019, enregistré à la recette des finances Rue de Ghandi le 11/6/2019 sous le numéro 19802535 quittance n°66986, il a été décidé de renouveler le mandat de M. Mounir Attia, en qualité de président directeur général et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

3- Un exemplaire de chaque procès-verbal ci-dessus cité a été déposé au greffe du Registre national des entreprises en date du 20 Juin 2019 sous le n°201929398.

2019R01708SANB2

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL MENZAH PALACE (S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Matricule fiscal : 000819N/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 13 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Lac le 29 mars 2019, sous le n° 19702170, Quittance n° M034463, dont un original a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises «le Registre National des Entreprises» le 24/6/2019 sous le n°201930026 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

- Nomination des administrateurs : Mr Mohsen Trabelsi, Madame Fatma Trabelsi, Mr Mehdi Trabelsi pour les années 2019, 2020 et 2021.

- Nomination de Monsieur Mohamed Kallel en tant que commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

En vertu du PV du conseil d'administration du 13 Mars 2019 enregistré à la recette des Finances Lac le 29 Mars 2019, sous le n°19702172, Quittance n°M034469 dont un original a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises "le Registre National des Entreprises" le 24/6/2019 sous le numéro 201930026 il a été décidé à l'unanimité la nomination de Monsieur Mohsen Trabelsi en tant que Président Directeur Général de la société Menzah Palace pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le conseil lui confère les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la société.

2019R01718SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

BANK-ARAB BANKING CORPORATION-TUNISIE "BANK ABC -Tunisie"

Société anonyme

Au capital social de soixante huit millions (68.000.000) de dinars tunisiens

Siège social : Les Berges du Lac 2045 A.B.C BULDING

Registre national des entreprises : B0577975

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2019 enregistré à la recette des finances en date du 13 mai 2019 sous le n° 19703375 et quittance n° M055862 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 19 juin 2019, il a été décidé la nomination du cabinet «CMG - Consulting Members Group» comme commissaire aux comptes, et ce, pour une période de trois (3) ans, qui prendra fin durant l'assemblée générale ordinaire statuant sur les résultats de l'année 2022.

2019R01733SANB2

Nomination de nouveaux Membres du Conseil d'Administration et renouvellement des mandats des Membres du Conseil d'Administration

BANK-ARAB BANKING CORPORATION-TUNISIE

"BANK ABC -Tunisie

Société anonyme

Au capital social de soixante huit millions (68.000.000) de dinars tunisiens

Siège social : Les Berges du Lac 2045 A.B.C BULDING

Registre national des entreprises : B0577975

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2019 enregistré à la recette des finances en date du 13 mai 2019 sous le n°19703375 et quittance n°M055862 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 19 juin 2019, il a été décidé :

A- Nommer trois (3) nouveaux Membres au Conseil d'Administration :

- M. Usama Zenati,

- M. Ali Saad Ali Mohamed AlAshhab,

- M. Mazen Ladki,

B- Renouveler le mandat des Membres du Conseil d'Administration :

- M. Jonathan Robinson,

- M. Muzaffer Aksoy,

- M. Hakim Ben Hammounda,

Et ce, pour une période de trois (3) ans, qui prendra fin au terme de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les résultats de l'année 2022.

2019R01734SANB2

Société ERRAHMA S.A.

Capital social : 7.298.400 Dinars

Siège social : 50, Avenue l'Ere Nouvelle - Ennasr II, 2037 Ariana

RC : B0319512007

MF : 884195R/A/M/000

CNSS : N° 340832-71

1- PV de l'A.G.O :

Du procès verbal de l'AGO tenue le 5 Mai 2019, enregistré le 13 juin 2019 à la recette des finances El Menzah VI sous le n°19702859 quittance n°782320, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

- L'affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- L'allocation aux membres du Conseil d'Administration d'une somme fixe à titre de jetons de présence

- La nomination CMR AUDIT, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2- Dépôt :

Une copie du PV de l'AGO a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises, le 27 mai 2019 sous le n°201925649.

2019R01739SANB2

Prorogation du délai de souscription

Société Aziza de Commerce de Détail « Aziza »

Société anonyme au capital de » 21.225.000 dinars

Siège social : 22 rue de l'Electricité Zone Industrielle Ben Arous - 2013 Tunis

Identifiant unique n° 1259149J

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019, enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 26 juin 2019, sous le n° 19702234, quittances n° M045123, M045124 et M045139, il a été décidé de proroger le délai de souscription à l'augmentation du capital de la Société Aziza de Commerce au Détail « Aziza » de 21.225.000 dinars à 25.396.040 dinars en numéraires, objet de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2019, de trente jours à partir de la parution du présent avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019R01768SANB2

Société Des Oasis Maritimes "OAMARIT"

S.A au capital de 8 037.051,000 dt

R.C. : B 153031997

M.F : 1827 SAM 000

Siège social : Rue Lac Lockness, Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Nomination de deux nouveaux administrateurs et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes :

Par décision du 20 mai 2019, procès-verbal enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac, Tunis, le 27 mai 2019, sous le n°19703792, Quittance n°M060525, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

1- Nommer deux nouveaux administrateurs : La Société "E.S.C.A.L." et la Société "E.P.A.D.", pour la période qui reste du mandat de l'actuel Conseil d'Administration et qui s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019.

2- Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la Société FINOR, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Association des fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général de la Société :

Par décision du 20 mai 2019, procès-verbal enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac, Tunis le 27 Mai 2019, sous le n°19703793, Quittance n°M060528, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

1) d'associer les fonctions de président du Conseil et celles de Directeur Général de la Société, conformément à l'article 16 des statuts et l'article 208 du code des sociétés commerciales.

2) La continuité de l'activité de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Désignation d'un Président Directeur Général :

Par décision du 27 mai 2019, procès-verbal enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac, Tunis, le 10 juin 2019, sous le n°19704029, Quittance n°M063648, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Abderraouf Amouri, au poste de Président Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur qui s'achèvera avec la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2019, en lui conférant tous les pouvoirs les plus étendus et nécessaires à la Direction de la Société, conformément aux statuts de la société et aux codes des sociétés commerciales.

Dépôt :

Des copies des procès-verbaux ci-dessus mentionnés ont été déposées au registre national des entreprises le 17 juin 2019, dossier n°201928640.

2019402422SANB2

Société des Investissements "SETINVEST-SICAF"

S.A. au capital de 5 833.130,000 dt

R.C. : B155491996

M.F : 0312074 DAM 000

Siège social : Rue Lac Lockness, Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Association des fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général de la Société :

Par décision du 29 avril 2019, procès-verbal enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac, Tunis, le 12 juin 2019, sous le n°19704128, Quittance n°M065135, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'associer les fonctions de président du Conseil et celles de Directeur Général de la Société, conformément à l'article 116 des statuts et l'article 208 du code des sociétés commerciales.

Désignation d'un Président Directeur Général :

Par décision du 28 mai 2019, procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du lac, Tunis, le 13 juin 2019, sous le n°197004211, Quittance n°M066731, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Abderraouf Amouri, au poste de Président Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, qui s'achèvera avec la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2019, en lui conférant tous les pouvoirs les plus étendus et nécessaires à la Direction de la Société, conformément aux statuts de la société et aux codes des sociétés commerciales.

Dépôt :

Des copies des procès-verbaux ci-dessus mentionnés ont été déposées au registre national des entreprises le 19 juin 2019, dossier n°201929278.

2019402423SANB2

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A. au capital de 27 372.810 dt

RC : B153321996

MF : 0345519RAM000

Siège social : Rue Lac Lockness, Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration et des commissaires aux comptes :

Par décision du 22 Avril 2019, Procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac - Tunis, le 13 juin 2019, sous le n°19704209, Quittance n°M066722,

L'assemblée générale ordinaire a décidé de :

1) Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration dans sa composition suivante :

Mr Mohamed Amouri

Mr. Abderraouf Amouri

Mlle Rim Amouri

Mme Dorra Amouri Hamza

La Société d'Exploitation Touristique

La Société des Oasis Maritimes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

1- Renouveler le mandat des commissaires aux comptes : Cabinet Zahaf et Associés et Mr Walid Bouchoucha, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Association des fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général de la Société :

Par décision du 28 Avril 2019, Procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac, Tunis, le 13 Juin 2019, sous le n°19704210, Quittance n°M066725, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé :

1) D'associer les fonctions de président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général de la Société, conformément à l'article 16 des statuts et l'article 208 du code des sociétés commerciales.

2) La continuité de l'activité de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Désignation d'un Président Directeur Général :

Par décision du 24 mai 2019, procès-verbal enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac - Tunis, le 13 Juin 2019 sous le n°19704208, Quittance n°M066711, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Abderraouf Amouri, au poste de Président Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, qui s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2021, en lui conférant tous les pouvoirs les plus étendus et nécessaires à la Direction de la Société, conformément aux statuts de la société et aux codes des sociétés commerciales.

Dépôt :

Des copies des procès-verbaux ci-dessus mentionnés ont été déposées au registre national des entreprises le 18 Juin 2019, dossier n°201928989.

2019402424SANB2

Augmentation de capital

De société POLYMED

SA de 2 952 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle de Zriba IV

RC : B24220832010

MF : 1180620 G/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 11 Juin 2018, dont le PV a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 20 Juin 2018 sous le n°18564383 quittance n°5469 il appert que le capital social a été augmenté d'un montant de 1475000 dinars pour être porté de 1477000 dinars à 2952000 dinars par la conversion d'obligation convertibles en actions. Par conséquent l'article 06 des statuts sociaux a été modifié. Deux exemplaires du procès-verbal ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Zaghouan le 11 Avril 2019 sous le numéro 201917496.

2019402430SANB2

GEODIS TUNISIE

S.A. au capital de 200 000 dinars

Siège social : Route du Bac - Zone Industrielle 2040 - Radés

MF : 857738Y/000/M/A

CNSS : 168695 -12

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 3/4/2019, enregistré à la recette des Finances de la Place de la République - Radés, le 30/5/2019, sous le n°194701323, Quittance n°7356, M046757 il a été décidé ce qui suit :

- Nomination d'un nouveau Directeur général Mr Jérome ALGIER en remplacement de Mr Vincent MOUREY démissionnaire à partir du 3 avril 2019. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

- Cooptation d'un nouvel administrateur Mr Jérome ALGIER en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mme Aicha Harrath épouse MOUREY pour le reste de la durée du mandat soit jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2019 et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Dépôt : Une copie du procès-verbal cité ci-haut a été déposée au greffe au Centre National des Entreprises le 17/10/2019 sous le n°201928526.

2019402436SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE RIHAB

Société anonyme

Au capital de 3 000 000 DT

Siège social : 7 Av Tahar Ben Ammar El Manar

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société IMMOBILIERE RIHAB en date du 16 Avril 2019 enregistré à la recette des finances El Manzah Neuf Tunis le 17 avril 2019, sous le numéro 19801428, quittance n°41958, il a été décidé de nommer Monsieur Mustapha Trabelsi et Monsieur Hichem Trabelsi et Madame Ferdous Trabelsi en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans (2019, 2020, 2021) et de nommer Monsieur Youssef Ennouri commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans (2019, 2020, 2021)

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société Immobilière Rihab en date du 16 Avril 2019 enregistré à la recette des finances Manzah Neuf Tunis le 17 Avril 2019 sous le n°19801429, quittance n°41959.

Il a été décidé de nommer Monsieur Mustapha Trabelsi Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur (2019, 2020, 2021) et Monsieur Hichem Trabelsi et Madame Ferdous Trabelsi en tant que Directeurs Généraux Adjoints de la société pour la durée de leurs mandats d'administrateurs (2019, 2020, 2021).

Deux exemplaires des procès-verbaux mentionnés ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 22 mai 2019 sous le numéro 201925069.

2019402442SANB2

Renouvellement du Mandat des Administrateurs

Société EL BAYEN

Société Anonyme

Au capital de 100. 000 DT

6 Rue Djebel Mansour - Tunis

Matricule Fiscal : 116351/N/N/M/000

RC : B24143342010

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société EL BAYEN en date du 15/4/2019 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 28/5/2019 sous le numéro 19802344 quittance n°M054911 et dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n°D280602019.

Il a été décidé de renouveler pour une durée de trois ans 2019-2020 et 2021 le mandat des Administrateurs suivants :

- Mme Meriem Zoghlemi

- Mr Mohamed Zoghlemi

- Mr Brahim Mhadhbi.

Il a été décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Dhaoui Abderraouf commissaire aux comptes pour une durée de trois ans 2019, 2020 et 2021.

2019402444SANB2

Renouvellement du Mandat du Président Directeur Général

Société EL BAYEN

Société anonyme

Au capital de 100. 000 DT

6 Rue Djebel Mansour - Tunis

Matricule Fiscal : 1163551/N/N/M/000

RC : B24143342010

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société EL BAYEN en date du 15/4/2019 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 28/5/2019 sous le numéro 19802345 quittance n°M054916 et dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n° D280602019.

Il a été décidé de renouveler le mandat de Madame Meriem Zoghlemi aux fonctions de Président Directeur Général pour une durée de 3 ans 2019, 2020 et 2021.

2019402445SANB2

Société Global Packaging Trading - S.A

280.000 Dinars

City Lake Center, Bureau B24 B25, les Jardins du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1227867J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/3/2019 enregistré à la recette des finances du Lac le 18/3/2019 et procès-verbal du Conseil d'Administration du 14/3/2019 enregistré à la recette des finances du Lac le 18/3/2019 dont un exemplaire de chacun a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises, il a été décidé :

1- Renouvellement des mandats des administrateurs.

2- Renouvellement du mandat du PDG.

3- Renouvellement de mission du commissaire aux comptes Bechir Ben Safta.

2019402461SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs de la Société Tunisienne de Réassurance

«Tunis Re»

S.A au capital de 1 00.000.000 D

Siège social : 12 Rue du Japon Mont-Plaisir - 1073 Tunis

RC : B1115971996

CNSS N° : 65457 - 79

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 23 mai 2019 sous le n° 19802902 Quittance n°M062902 dont deux (2) copies ont été déposées au greffe du Tribunal de 1 ère Instance de Tunis le 19 juin 2019.

Après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration. à l'exception du représentant des petits porteurs vient à expiration après la clôture de l'exercice 2018, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2019, 2020 et 2021 comme suit :

- Etat Tunisien (deux sièges) représenté par :

Mme Lamia Ben Mahmoud

Mr Saber Boumïza

- Banque Nationale Agricole (un siège) «BNA» Représentée par Mr Borhène Bouallegue.

- Assurance COMAR (un siège) représentée par : Mr Hakim Ben Yedder

- Assurance STAR» (un siège) représentée par: Mr Hassen Fekih

- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège) représentée par : Mr Lassad Zarrouk

- Société Tunisienne de Banque "STB" (un siège) représentée par : Mr Lotfi Debbabi

- Groupe CTAMA/MGA (un siège) représentée par Mr Lamjed Boukhris

- Assurance Salim (un siège) représentée par Mr Sami Banaouas

- SIMPAR (un siège) représentée par Mme Souad Mansi Chikhaoui

- Administrateur Indépendant (un siège) représentée par Mr Slah Kanoun.

2019402464SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un gérant

Société L'ACADEMIE

Société à responsabilité limitée

Siège social : 26 Rue Elminiar C L'Oasis L'Aouina -Tunis

MF : 140451L/N/M

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette le 27 octobre 2015, n° de Quittance : M94561, n° d'Enregistrement 15706103, dont 2 originaux ont été déposés au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis le 3/11/2015

Il a été décidé :

Nomination de Mr Ahmed Ben Said Gérant de la société avec le pouvoir le plus étendu.

2019T01022SRLB2

OLYMPIA IMPORT EXPORT S.A.R.L.

Siège social : 71, Rue Alain Savary - B42-1003 Tunis

Matricule fiscal : 1217444H/A/M/000

Suivant PV de l'AGE en date du 25/02/2015 et enregistré à la Recette des Finances la Charguia l, en date du 26/02/2015, sous le numéro 15701003 Quittance 196111 et dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de première instance de Tunis sous le n°D3112932011 en date du 3/3/2015, il a été décidé ce qui suit :

- Révocation de M. Abdelwaheb Khalifa de ses fonctions de gérant.

- La nomination de Monsieur Sabeur Elfidha comme nouveau gérant.

- Approbation des cessions de 490 parts sociales qui était détenues par M. Abdelwahab Khalifa au profit de M. Sabeur Elfidha et son agrément comme un nouvel associé.

- Mise à jour de l'article 6 des statuts.

2019T01033SRLB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société La Centrale Du Matériel et Des Pièces de Rechanges

«CEMAP»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.120.000Dinars

32 Rue de la chimie Zone industrielle de Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 866921W/A/M/000

CNSS : 163077-20

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 3 Juin 2019 sous le n°19702288, quittance n°M050071, dont un exemplaire a été déposé au greffe du registre national des entreprises le 20 juin 2019 sous le n° 201929398, il a été décidé de renouveler le mandat de la société d'expertise comptable «EXPERTS COMPTABLES ET CONSULTANTS ASSOCIES ECECA» en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019R01706SRLB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société Tunisienne des Pièces de rechange pour matériel de Terrassement «STUPREMAT»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3.000.000 Dinars

32 Rue de la Chimie Zone industrielle de Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : N°14924L/A/M/000

CNSS : 072641-85

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 3 juin 2019 sous le n°19702289, quittance n°M050076, dont un exemplaire a été déposé au greffe du registre national des entreprises le 20 juin 2019 sous le n°201929398, il a été décidé de renouveler le mandat de la société d'expertise comptable «EXPERTS COMPTABLES ET CONSULTANTS ASSOCIES ECECA» en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019R01707SRLB2

Autorisation et approbation du contrat d'acquisition d'un terrain

Société G.K INVEST

SARL au capital 800 000 DT

Siège social : Avenue Hédi Nouira Zone portuaire de Sousse

RC : B0963762016

MF : 1448771E/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire datée du 10 décembre 2018 enregistré le 19 décembre 2018 à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sousse sous le n°18804199 quittance n°M004682, qui approuve le contrat d'achat du terrain sise à Imadet Oueled Amor délégation Djerba Midoun gouvernorat de Médenine faisant partie du titre foncier n°31587 Médenine nommée (wided) et de superficie 352 m², conclu entre la société GK INVEST représentée par son Gérant Taher Guizani CIN 01155844 et Mr Abdelatif Ben Kilani Ben Saïd Lousif CIN 00109355), rédigé en date du 27-12-2013, signé par signature légalisée le 27-12-2013 et enregistrée à la recette des finances de Midoun le 12-7-2018 quittance M039185 N° d'enregistrement 18102012.

2019S00765SRLB2

Société JMAL «EJM»

Sarl au capital de 30000.000 dinars

Siège social : zone industrielle poudrière 1

Identifiant unique : 1235666/Y

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date de 17 juin 2019 enregistré à la recette des finances route de Tunis à Sfax, le 17 juin 2019, numéro de reçu M065560 et numéro enregistrement 19501947, tous les associés ont décidé :

- Augmenter le capital de 2000.000 dinars à 3000.000 dinars.

Deux exemplaires des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 20.6.2019 sous le n°201929719.

2019X00887SRLB2

Société Chokri Consulting & Management

SARL au capital de 5 000,000 DT

Siège social : Route de Téniour Km 6, 3041 - Sfax

Identifiant unique : 1288685R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/5/2019, tel que enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 10/6/2019 (N° d'enregistrement 19500415, Quittance n° M026109), il a été décidé la liquidation et la dissolution anticipée de la société, ainsi que la nomination du gérant Monsieur Chokri Walha, titulaire de la CIN n°01265261 en tant que liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à la route de Téniour Km 6,3041 Sfax.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Sfax le 19/6/2019 sous le numéro 201929358.

2019B00281SRLB2

Clôture de liquidation

Mediterranean Business Centre et Training «MBCT»

Route l'Aéroport km 9 -Sfax

MF : 1206178 ZAM000

Suivant P.V de l'A.G.E en date du 22 mai 2019 enregistré à la R.E.A.S à Sfax, sous le n°19702697, quittance n°M002918, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°201929384, il a été décidé à l'unanimité l'approbation des comptes définitifs de liquidation, l'approbation du rapport du liquidateur sur la clôture de la liquidation, radiation de la société du registre de commerce et quitus au liquidateur.

2019B00284SRLB2

Sté ABOU ABDALLAH DE COMMERCE

MF : 1379691 V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/6/2019, enregistré à la recette des finances Khaouarizmi le 19/6/2019, Quittance n° M057235, enregistrement n° 19702585 et Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19/6/2019, enregistré à la recette des finances Khaouarizmi le 19/6/2019, Quittance n° M057240. Enregistrement n° 19702586 et suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/6/2019, enregistré à la recette des finances Khaouarizmi le 19/6/2019, Quittance n° M057242, Enregistrement n° 19702587 et suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/6/2019, enregistré à la recette des finances Khaouarizmi le 19/6/2019, Quittance n° M057243, enregistrement n° 19702588 il a été décidé à l'unanimité :

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire :

- Examen et approbation des états financiers concernant les années 2014 et 2015 et 2016 et 2017

- Affectation du résultat concernant les années 2014 et 2015 et 2016 et 2017

- Quitus au gérant pour sa gestion concernant les années 2014 et 2015 et 2016 et 2017.

2019H00139SRLB2

Société AZEYATEEN

Société à Responsabilité Limitée

Capital de 5.000.000 dinars

S.S : Immeuble Jegham, Hammam Sousse

R.C : B09198932015

M.F : 1421838Q/A/M/000

Suivant acte notarié en date du 16/3/2019 enregistré à la recette des finances Kairouan le 19/3/2019 Quittance n°M003549, Mrs Saber et Alaeddine fils de Habib Sebri cèdent par voie de donations les 1000 actions d'une valeur de mille dinars leur appartenant dans la société EZAYATINE à leur père Habib Ben Chadli Sebri qui accepte la dite donation.

2019H00140SRLB2

Cession des parts

Société SBS Shoes

MF : 1327600N

Forme juridique : SARL

Adresse : Salah Ben Youssef Douar Hicher - Manouba

Capital : 5000 DT

Suivant procès-verbal en date de 13/7/2016 enregistré à la recette des finances Douar Hicher sous le numéro 17701155 quittance n°M029391 en date du 12/6/2017 et un acte de cession des parts en date de 02/8/2016 enregistré à la recette des finances sous le numéro 171021154 quittance n°M029390 et dont deux exemplaires de chaque ont été déposés au Greffe de première instance de Manouba en date de 6/8/2018 dont lequel Monsieur Ali Sbai titulaire de la CIN n°01617603 a cédé la totalité de ces parts (245 parts d'une valeur 2450 Dinars) lui appartenant dans la société SBS SHOES, MF 1327600N et RC N° B03234512013 à Monsieur Mounir Sbai titulaire de la CIN n°07500121 délivrée le 11/10/2010 de Tunis.

2019402418SRLB2

Cession de parts sociales

SOCIETE AUDIT CONSEIL ET ORGANISATION

SARL au capital de 10 000 Dinars

Siège social : 39 Rue 8301 Montplaisir Tunis

MF : 0495997DAM 000

RC : B123371998

Suivant acte sous seing privé en date du 17 avril 2019 enregistré à la recette des Finances Montplaisir - Tunis, le 9 Mai 2019, sous le numéro 19102519, quittance numéro M057282, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 15 mai 2019, sous le n°201923663, Monsieur Hichem Besbes a cédé à Monsieur Anis El Kebir une part sociale du capital de la société ACOR - Audit Conseil et Organisation.

2019402438SRLB2

Transfert du siège social

Société ISATECH AFRICA SARL

Capital social : 40.000 Dinars

Siège social sis à 42, rue Kheireddine Barberousse - Tunis

RC : B0114972013

MF : 1281650Z/A/M/000

Suivant procès-verbal de la décision du gérant du 02 mai 2019 et enregistré à la recette des finances de la Gare sous n°19703109 du 8 mai 2019 quittance M037944 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises en date du 24 mai 2019 sous le numéro 201925405, il a été décidé : 1- Le transfert du siège social de la société du 42, rue Kheireddine Barberousse, Tunis à l'Avenue Charles Nicolle, Résidence Maram Palace 6ème étage Bureau B6-3. El Menzah IV, 1082 Tunis.

2019402439SRLB2

Société AGROLIA SARL

Matricule fiscal : 1366162EAM000

Siège social : Km 2 route de Tunis Soliman

Conformément au PV d'AGE en date du 16/01/2019 enregistré à la RF Soliman le 18/01/2019 Enr n° 19500153 Quittance n° M004151 et déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 6/02/2019. Il a été décidé ce qui suit :

D'approuver l'augmentation de capital en numéraire pour passer de 140 000dt à 200 000dt

De renouveler le mandat du gérant Mr Allala Ayed et de nommer un 2ème gérant Mr Mohamed Amine Ayed CIN n°098459814.

2019402448SRLB2

ZARZIS BETON SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 500.000 Dinars

Zone Industrielle de Zarzis - Zarzis

MF : 817395/ Y

Suivant la décision collective ordinaire des associés du 30/4/2019 enregistrée à la recette des finances Route du Port Zarzis le 13/5/2019 sous Q n° M051827, E n° 19701253

Les associés ont décidé d'annuler les décisions du PV de la décision collective ordinaire des associés du 10/12/2018 enregistré à la Recette des finances Route du Port Zarzis, le 21/12/2018 sous Q n° 098129, E n° 18703242

Les associés ont décidé de nommer la société FMBZ-KPMG Tunisie en qualité de commissaire aux comptes représentée par Mr. Moncef Boussannouga Zamouri pour une durée de trois (3) années avec une date rétroactive.

Le cogérant Mr Pedro Joaquim Monteiro Sergio Teixeira a démissionné de son poste avec une date rétroactive.

Les associés ont décidé de nommer Mr. Luiz Carlos Pessoa en qualité de nouveau cogérant avec une date rétroactive avec les pleins pouvoirs et pouvoir de signature individuelle

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°817395/ Y en date du 23/5/2019.

2019402449SRLB2

Société en liquidation

Société d'Etudes et de Courtages Minéralières SARL

Société à responsabilité Limitée-Non Résidente

Capital social : 2.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm, Cité Jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1276690/Z/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la Décision collective extraordinaire des associés du 15/5/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis le 3/6/2019 sous Qn°M058270 En°19803284.

Les associés prononcent la clôture définitive de la liquidation, et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan et de la Déclaration de Cessation d'activité, ont été déposés au Centre national du registre des entreprises le 19/6/2019 sous l'identité unique numéro 1276690/Z.

2019402450SRLB2

La société Salakta Environnement Services

SARL au capital de 10.000,000 DT

Siège social : Immeuble Salakta II, Zone Industrielle Khaireddine, le Kram 2015

R.C : B2411152008

M.F : 10392855

CNSS : 00285105-22

En vertu du procès-verbal en date du 31/12/2018 enregistré à la recette des Finances La Goulette le 22/01/2019 sous le n°19700351 quittance n°7430, l'assemblée générale ordinaire annuelle a pris les résolutions suivantes :

- Ratification du retard dont la convocation et la tenue de cette assemblée.

- Examen et approbation des comptes des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

- Affectation du résultat des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 et distribution des dividendes provenant des exercices précédents.

- Quitus à la Gérance pour les actes de gestion accomplis durant les exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

Deux exemplaires du dit procès-verbal ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 29/01/2019.

2019402453SRLB2

SALAKTA FERTILIZER COMPANY

SARL au capital 1.334.000,000 DT

Siège social : Immeuble Salakta II, Zone Industrielle Khaireddine; le Kram 2015

Identifiant unique : 0615250J

CNSS : 00144457-24

En vertu du procès-verbal en date du 27/5/2019 enregistré à la recette des Finances La Goulette le 10/6/2019 (sous le numéro 19703288 quittance n°76198) l'assemblée générale ordinaire a décidé ce qui suit :

- Examen et approbation de l'inventaire des biens de la société

- Lecture et examen du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions réglementées par les articles 115 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Quitus à la Gérance pour les actes de gestion accomplis durant l'exercice 2018.

8- Renouvellement du mandat du F.M.B.Z KPMG TUNISIE commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sus indiqué a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, à Tunis en date du 18/6/2019 dossier n°201928872.

2019402454SRLB2

AGENCE AFRICAINE DE CONSIGNATION ET DE COMMERCES

SARL au capital de 500.000 TND

Siège social : 05 Rue Ibn Roched Tunis - 1001

RC : B148831997

M.F : 0000041 K/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 29/05/2019 sous numéro 19802421, Quittance n°M064598 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des entreprises le 20/6/2019 sous le numéro 2019294271.

Il été décidé ce qui suit :

- Approbations des états financiers de l'année 2016.

2019402465SRLB2

SINDBAD TRANSWORLD & SERVICES

SARL au capital de 300.000 TND

Siège social : 02 Sindbad Tunis - 1001

RC : B141821997

MF : 0083564Q/A/M/000

Suivant le Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2018 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 30/5/2019 sous numéro 19802448, Quittance n°M064961 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des entreprises le 20/6/2019 sous le numéro 201929423. Il été décidé ce qui suit :

- Approbations des états financiers des années 2014 et 2015.

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

- Nomination de Mr Lassaad Smeidia, en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans au titre des exercices 2016, 2017et 2018.

- Quitus aux administrateurs.

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2018 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 30/5/2019 sous numéro 19802446, Quittance n°M064954 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 20/6/2019 sous le numéro 201929423. Il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général Monsieur Maher Kchouk pour une durée de trois ans s'achevant avec la clôture de l'exercice 2017.

2019402466SRLB2

SINDBAD TRANSWORLD & SERVICES

SARL au capital de 300.000 TND

Siège social : 02 Sindbad Tunis - 1001

RC : B141821997

MF : 0083564 Q/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 29/5/2019 sous numéro 19802418, Quittance n°M064586 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des entreprises le 20/6/2019 sous le numéro 201929423. Il été décidé ce qui suit :

- Approbations des états financiers de l'année 2016 et 2017.

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

- Quitus aux administrateurs.

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 25 Mai 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 29/5/2019 sous numéro 19802417, Quittance n°M064582 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des entreprises le 20/6/2019 sous le numéro 201929423. Il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de Président Directeur Général Monsieur Maher Kchouk pour une durée de trois ans s'achevant avec la clôture de l'exercice 2020.

2019402467SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Diverses résolutions

Société «K.C.C» - S.U.A.R.L

Siège social : Imm. Zitouna Dhaher - Khézama Est- Sousse

MF : 1116793/R/A/M/000

Suivant P.V de l'A.G.Ordinaire en date du 20/4/2010 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 23/4/2010 sous n°10701768 Quittance M028312, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse (API) le 27/10/2010 sous n°D273902009, il a été décidé :

L'approbation du rapport de gestion, des états financiers de l'exercice 2009, affectation des résultats et donner quitus au gérant pour cette période.

2019A00222SRUB2

Société Kamel Consulting & Management

SUARL au capital de 5 000,000 DT

Siège social : Route de Téniour Km 6, 3041 - Sfax

Identifiant Unique : 1288703A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/5/2019, tel que enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 10/6/2019 (N° enregistrèrent 19500413, Quittance n°M026060) ; il a été décidé la liquidation et la dissolution anticipée de la société, ainsi que la nomination du gérant Monsieur Kamel Walha, titulaire de la CIN n°01130929 en tant que liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à la route de Téniour Km 6, 3041 Sfax.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Sfax le 19/6/2019 sous le numéro 201929357.

2019B00282SRUB2

Société Abdelkarim Consulting & Management

SUARL au capital de 5000,000 DT

Siège social : Route de Taniour km6, 3041 - Sfax

Identifiant Unique : 1288812E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/5/2019, tel qu'enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 10/6/2019 (N° enregistrement 19500416, Quittance n°M026151), il a été décidé la liquidation et la dissolution anticipée de la société, ainsi que la nomination du gérant Monsieur Abdelkarim Walha, titulaire de la CIN n°01128368 en tant que liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à la route de Téniour Km 6, 3041 Sfax.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Sfax le 19/6/2019 sous le numéro 201929360.

2019B00283SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce signé le 29/5/2019 et enregistré à la recette des finances de la nouvelle Médina daté du 29/5/2019 reçu numéro M040444, Monsieur Mahjoub Zammouri a vendu à madame Sonia Sdiri ; la totalité du fonds de commerce lui appartenant et qui l'exploite dans le local commercial sis au 15 Place 20 Mars Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels; dénommé "Librairie Arabie".

Toutes contestations devraient être déposées chez Madame Sonia Sdiri dans le local commercial sis au 15 Place 20 Mars Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 13/6/2019.

2019T01010FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP en date du 22, 23,28 et 29 Mai 2019, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 31/5/2019 (Quittance n°M51855, enregistrement n°12202114), Mr. Hatem Sayem et Mr. Adnen Sayem et Mr. Ikbel Sayem demeurant au 3 rue Abdelkarim Sayem la Marsa Tunis ont renoncé à Mr. Tarek Ben Wannes demeurant au 7 rue Zoubaier El Awem aux éléments incorporels du fonds de commerce sis à l'avenue de France n°6 Tunis (Angle de l'avenue de France et rue Charles de gaulle), et conçu pour l'exercice de vente du tabac, de journaux et de magazines. Les oppositions doivent être envoyées au local commercial sis à l'avenue de France n°6 Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cette annonce au J.O.R.T. cette annonce à été publiée au journal Elchourouk le 22/6/2019.

2019T01014FCCC2

Vente de part d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente d'une part d'un fonds de commerce en date du 29/5/2019 enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 13/6/2019 Reçu M058891 n° d'enregistrement 19202565 Mr Jalel Ben Mohamed Elsamaali titulaire de la CIN n°00422816 datée le 16/1/2004 demeurant à 37 Rue Essamat Anino Bardo, Tunis, a vendu à Mme Feiza Bent Younis Bouras, titulaire de la CIN n°07056314, toutes les parts qu'il a hérité de sa mère Mme Aziza Bent Ammar Elguarbi du fonds de commerce sis à Tunis 51 Rue de Londres pour usage tout commerce.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteuse Mme Feiza Bent Younis Bouras à son adresse à Ben Arous, Rue de Guana n°4 dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Echourouk» du 20/6/2019.

2019T01016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Denden le 25/4/2019, sous le n°19201000, Mr Anis Ben Zaid a vendu le fonds de commerce à usage cafétéria, sis à l'avenue Ibn Abi Edhiaf Denden Mannouba local n°c03 avec les éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Rfifa.

Toute opposition doit se faire entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Rfifa au 09 Rue Douha Denden Mannouba, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 13 juin 2019.

2019T01018FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2 mai 2019 enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 7 mai 2019 n°144330 enregistrement n°19201720 Monsieur Radhouen Ben Hssine Bouzeguinda demeurant au 3 impasse Massinissa Ghammarth supérieur la Marsa Tunis a vendu la Totalité du fonds de commerce exploité dans le local 1 rue Houdaibiyoh Tunis à la société l'ELEGANCE EXCELLENTE - S.A.R.L- RC N° B0134632004 MF N°0884064F siège social : 1 rue HOUDAIBIYAH Tunis les oppositions se font au siège de l'acquéreuse dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal.

2019T01025FCCC2

Contrat de vente d'un F.C

Suivant acte soussigné privé conclu le 29/5/2019 enregistré à la recette des finances Radés le 11/6/2019 quittance n°M048391 enregistrement n°19201368 Monsieur Mohamed Najib Ben Taher Ben Slimen Abid a vendu à monsieur Amer Ben Miloud Ben Jemaa Talibi la totalité de fonds

de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour boulangerie dans le local situé complexe commercial Radés forêt d'un montant global de quatre vingt quatre mille cinq cent dinars (84.500.000 D).

Les oppositions se feront devant l'acheteur Amer Ben Miloud Ben Jemaa Talibi dans le local situé complexe commercial Radés foret dans un délai de vingt jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette vente a été publiée dans les journaux Sabah et Le temps de 26/6/2019.

2019T01027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bab Souika le 7/6/2019 quittance n°50180. Mr Moncef Ben zaied a vendu à Mohamed Hrizi la moitié du fonds de commerce sis au 03 rue Glacière Tunis et ayant pour objet tout commerce.

Un extrait de la vente a été publié au journal Ecchourouk paru le 14/6/2019.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de l'annonce au JORT, au domicile de l'acheteur sis au 10 rue Achour Tunis.

2019T01028FCCC2

Avis de vente

Suivant acte de vente privé enregistré à la recette de Soliman le 4/4/2019 sous le n°Mo20499 reçu n° 00804 société ARABESQUE réprésentée par le gérant Nizar Dhaouadi a vendu à Mr. Ahmed b.Miled la totalité d'un fonds de commerce salon de thé 17 Avenue 14 janvier Soliman.

Toute opposition doit être signifiée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce 17 Avenue 14 Janvier Soliman dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel le la République Tunisienne.

Cet avis similaire a été publié au quotidien Essahafa du 28 Mai 2019.

2019T01032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances El Yesminet le 23/4/2019 sous le n°19200998 quittance n°M025124 SOCIETE EL YESMINET pour les Pièces de rechange, SUARL, RC n°B0299822015 a vendu à Mr Othmen Trabelsi et Mr Zied Mahmoudi la totalité du Fonds de commerce pour une activité commerce pièce de rechange et accessoires des voitures sis route principale El Yasminet Km 6 Nouvelle Médina Ben Arous.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis route principale El Yasminet Km 6 Nouvelle Médina Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

Cet avis a été paru au JORT Le Quotidien le 4/5/2019.

2019R01703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 20/6/2019 sous le numéro 17015187 quittance n°050294 Monsieur Romdhane Ben Mohamed Ben Ahmed Mimouni titulaire de la C.I.N n°00666543 délivrée le 18/8/1999 a vendu à Madame Hayet Bent Ibrahim Ben Ali Ammar titulaire de la C.I.N n°07015187 délivrée le 10/4/1995 la totalité du fonds de commerce pour l'exploiter à tout genre de commerce dans le local situé au 36 avenue Mohamed Ali à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local situé au 36 avenue Mohamed Ali à Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 22/6/2019.

2019R01714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Morneg le 24/6/2019 quittance n° M038369, enregistrement 19201304 Mme Aicha Bent Salem Ben Achour Trabelssi a vendu à M. Mohamed Ben Belgacem Ben Salem Ben Said la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant pâtisserie sis avenue Habib Bourguiba Mornag Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assabah + le Temps le 26/6/2019.

2019R01717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 13/6/2019, reçu n° M050441, enregistré sous 19201534, Mme Dahmeni Janet cin n°06329929 a vendu tout son fonds de commerce café de première classe lui appartenant au local situé à KARMIA Grombalia à Mr Chouchene Bouzekri CIN n°06284131 toute opposition doit être effectuée à l'adresse du café dans un délai de 21 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet avis a été publié aux journaux «le quotidien p.29» et «Chourouk p.13» 25/6/2019.

2019R01720FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 13/6/2019, reçu n° M050446, enregistré sous 19201536, Mme Dahmeni Leila cin n°06348234 a vendu tout le fonds de commerce café de première classe lui appartenant au local situé à KARMIA Grombalia à Mr Chouchene Bouzekri CIN n° 06284131 toute opposition doit être effectuée à l'adresse du café dans un délai de 21 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet avis a été publié aux journaux «le quotidien p.29» et «Chourouk p.13» le 25/6/2019.

2019R01721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 13/6/2019, reçu n° M050445,

enregistré sous 19201535, Mme Dahmeni Henda cin n°06328415 a vendu tout le fonds de commerce café de première classe lui appartenant au local situé à KARMIA Grombalia à Mr Chouchene Bouzekri CIN n°06284131 toute opposition doit être effectuée à l'adresse du café dans un délai de 21 jours à partir de la publication au J.O.R.T cet avis a été publié aux journaux «le quotidien p.29» et «Chourouk p.13» le 25/6/2019.

2019R01722FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 19/6/2019 registre 19201694 quittance 61468 Sté ALLURE VOYAGE a vendu à Mr Chaabani Jamel et Mr El Khouja Abderrazak le fonds de commerce destiné à vendre les équipements des hôtels et les bureaux, agence de voyage, boulangerie, pâtisserie, buvette situé à SADRABAAL n°23 Tunis publie au journal Assabah et Le Temps le 24/6/2019.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du rédacteur du contrat Maître Ahmed Temtem Rue Argentine imm Argentina B4-2 belvédère Tunis. Le délai fixé pour les oppositions est de 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019R01727FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Gabès le 14-06-2019 sous le n°19203960 quittance n°M038444, Mr Thaher Elkayel a cédé à Mme Awatef chabchoub et Mme Khawla Abouda un fonds de commerce avec ses éléments incorporels, sis à l'avenue de la république n°186 Gabès destiné 'Pâtisserie'. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur Mme Khawla Abouda à son adresse à la cité Bni Yahya Matmata ancienne Gabès. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 21-6-2019.

2019R01728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de livres écrits en date du 23/5/2019 et enregistrés à la recette des finances de Yassminette le 28/5/2019 Reçu n°M033259 bon d'inscription n°19201330 Mme Lina Bent Abdeltif Abbassi titulaire de la CIN 07180134 Adresse n°07 Rue Fenland Ben Arous a vendu à Mme Sonia Bent Ali Skhiri titulaire de la CIN 07086421 Adresse n°01 Rue N9123 Fathalah Tunis tout le fonds de commerce pour usage tout commerce situé à avenue les martyrs Nlle Madina n°117 Ben Arous.

Et accepter les objections Chez Lina Abbassi Adresse n°07 Rue Fenland Ben Arous et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 18/6/2019.

2019R01732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 13/6/2019 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 17/6/2019 enregistrement numéro 19201101 quittance numéro M031874, Monsieur Chokri Ben Mohsen Ben Ali Chtioui titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 07144899 a vendu à Monsieur Houssem Ben Kamel Gesmi titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 04737337 la totalité du fonds de commerce situé à Abou El Kacem Ezahraoui Residence Amina n°5 Ezzahra -Ben Arous.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien le Mercredi 26/6/2019.

2019R01736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances M'Hamed Maarouf Sousse en date du 7/6/2019 sous n°19201929, Mr Bouaagila Taher titulaire de la CIN n°00353642 a vendu à Mr Idoudi Sofien titulaire de la CIN n°05518745, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Marichal Tito destiné à toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours après la publication de cette annonce au jort.

Cette annonce est déjà publiée au journal Echourouk le 12/6/2019.

2019S00752FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation signé le 16-12-2018 enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Maarouf Sousse le 3/01/2019 quittance n°MO00504. Mr Mourad Essayeh titulaire de la CIN n°02845853, a donné à son fils Mohamed Amine Essayeh, titulaire de la CIN n°09279757. La totalité du fonds de commerce destiné à la vente des cigarettes et des journaux exploité sous le nom drugstore "elhay" au local situé rue Abdelhamid Esaka Hay Etaamir Sousse Matricule fiscal n°1169720N.

Toute opposition à cette donation devra être faite entre les mains de donataire à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Achourouk" le 11/6/2019.

2019S00764FCCC2

Extrait de donation de fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par les deux notaires Karim Elbrini et Amar Reguai le 22/5/2018 à Kalaa Sghira Sousse et enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira Sousse le 22/5/2018 quittance n° M015983, Mr Amri Ahmed Ben Mohamed Ben Salem titulaire de la c.i.n n°05580199 demeurant à 08 rue Elfateh Kalaa Sghira Sousse donne par acte notarié à sa sœur Amri Haïfa Bent Mohamed Ben Salem titulaire de la c.i.n n°08434767 le fonds, de commerce à l'exploitation d'une librairie (vente des produits scolaires) la donation a été évaluée pour la somme de 4000 DT.

Les oppositions seront faites entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce au boulevard de la République Kalaa Sghira Sousse et ceci dans le délai de 20 jours selon la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019S00766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à Sahline, le 20 Juin 2019; quittance n°M020752, enregistrement n°19200826, Mr Mahjoub Ben Hsan Ben Khadija titulaire de la CIN 04172724, MF 0340289A/C/000, non immatriculé au registre national des entreprises à vendu la totalité du fonds de commerce à savoir le magasin des vente des produits alimentaires en détails sis à l'avenue Farhat Hached, à Sahline 5000, à Mr Marouane Ben Ridha Amamou, cin 06891122, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition devra être formulée auprès de Maître Korbi Mohamed au 51 bis Avenue de la République Sousse 4000, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Un extrait du contrat de vente du fonds de commerce a été publié au journal «Al chourouk» de jeudi, 27 juin 2019.

2019S00771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date du 28/5/2019 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 11/6/2019 sous le n°19201765 quittance n°M81344 Monsieur Ameur Zribi a vendu à la "STE TUNBETS SARL" représentée par son gérant Monsieur Kayem Malek le fonds de commerce de vente des chaussures exploité au local sis au 24 Rue Léopold Senghor Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au cabinet de Maître Mohamed Mzid huissier Notaire sis au 7 Rue Bach Hamba Sfax.

Cette annonce a été parue au journal "le Quotidien" du 18/6/2019.

2019X00854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte soussigné privé daté le 17/6/2019, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 19/6/2019 n°19202371 quittance n°M053398, a vendu et cédé M. Wajdi Ben Mohamed Harabi CIN n°11059525, à Mr. Mahmoud Ben Ali Ghorbel CIN n°11087809. Tout le fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, sis route el Mharza km 2.5 immeuble Dhouha Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur : route el Mharza km 2.5 immeuble DHOUHA Sfax dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT.

Publiée au journal «Assabah» du 22/6/2019.

2019X00875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Ben Ameur Kamel Avocat

Rue Tahar Sfar centre Marhaba Sfax 3000 Tunisie

Tél : 74 221 700

Fax : 74 221 700

Par acte sous seing privé du 12/5/2019, enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax le 16/5/2019 sous le n°19202002 reçu n°M046636, Mr Ali Thifalla a vendu à Mr Akram Hbich la totalité du fonds de commerce destiné à l'usage vente fruits secs sis cité elhabib Sfax avec tous les éléments matériels et moraux et suivant les conditions mentionnées dans le dit acte. Toutes les oppositions seront reçues au local de l'avocat Kamel Ben Ameur sise rue Taher Sfar centre marhaba étage 3 Sfax, ceci dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 28/5/2019.

2019X00877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 17/6/2019 enregistré à la recette des finances route de Gremda Sfax le 19/6/2019 quittance n°M061755 d'enregistrement n°19201439 Monsieur Nejah Dhieb titulaire de la CIN n°05311574 demeurant à Sakiet Eddaier Sfax, a vendu cédé à Madame Fouzia Njeh Titulaire de la CIN n°01250772 demeurant à Sakiet Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce d'une épicerie sise à route Kaied Mhamed km5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toute les oppositions seront effectuées à l'adresse DE l' éditeur du contrat 32 avenue Habib Bourguiba dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 21/6/2019.

2019X00892FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

CMF : 000.P.A.841407/Z

Mr Jamel Ben Abd el Majid Ben Rjab Ben Amor titulaire de la CIN n°03 5 84181 sis à Cidgiane Jerba annonce qu'il a vendu le Fonds de commerce sis à Rue El Bachir Eltilili Midoun Jerba à Mme Nejia Bent Othman El hantous ep Nasri titulaire de la CIN n°03586250 sise à Arqou Midoun Jerba. Ce contrat a été signé le 25/5/2019 enregistré à la Recette des Finances de Midoun le 29/5/2019 sous le n° 19201736 Reçu M039066 et ce conformément à la loi. Pour ceux qui ont une opposition, ils doivent s'adresser à l'adresse de ce Fonds dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette vente a été publiée au journal «Assabah» le 12/6/2019 P11.

2019M00256FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'une donation d'un fonds de commerce rédigé par le notaire Maître Tijani Mezdari le 7/9/2015 enregistré à la recette des finances de Djerba le 10/7/2015 quittance numéro M052527 M. Amor Ben Abdessalem Jrad CIN 03446455 a donné la totalité d'un fonds de commerce exploité dans les

locaux municipaux n°1 et 2 et 3 et 4 et 5 et 6 du complexe commercial Midoun Djerba à son épouse Tohfa Bent Mohammed Beltaief titulaire de la CIN n°03596953, artisane demeurant à houmt zawya route de l'aéroport Houmt Souk Djerba.

La présente annonce a été publiée au journal Essarih paru mercredi 9/9/2015.

2019M00264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances Dar Chaâbane El Fehri le 19/6/2019 sous n°19200803 quittance n°M029577, Mr Ridha Boumaiza (CIN n°01698027) a vendu au profit de Mr Ridha Laaribi (CIN n°01824917) le fonds de commerce dont l'objet la vente de volaille exploité au local sis à l'avenue Habib Thameur Dar Chaâbane El Fehri pour la vente de volaille. Les oppositions seront faites chez l'acheteur et au lieu d'exploitation du fonds de commerce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 22/6/2019.

2019N00443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20-6-2019 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 21/6/2019 sous le n°M044912 reçu n°19201493, Mme Imen Riahi a cédé à Mr Kaled Mekki la totalité du fonds de commerce sis à 115 rue de l'indépendance Menzel Bourguiba Bizerte.

La présente vente a été publiée dans magasine Chourouk le 26/6/2019

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez études maître Anissa Ben Saad sis à 45 rue Palestine Menzel Bourguiba.

2019W00213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/4/2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Sijoumi, le 3 mai 2019 sous le n°1901415 (quittance n°MO50408), M. Mondher Ben Mohamed Ben Mohamed Chriki a vendu son fonds de commerce de VENTE D'EQUIPEMENT D'ELECTROMENAGER exploité au magasin n°05 à rue 635 Cité Office Majrda Ezzahrouni Tunis, et ce à M. Hatem Ben Amor Ben Hssan Almatri domicilié à n°03 rue 4376 Ezzahrouni Tunis.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de M. Hatem Ben Amor Ben Hsssan Almatri domicilié au n°03 rue 4376 Ezzahrouni Tunis, dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis été publié au journal le Quotidien du 16 juin 2019.

2019402342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont les signatures des parties ont été légalisées les 17 et 18 juin 2019 et enregistré à la recette des finances de la Goulette, Tunis, le 18/6/2019 (quittance n°79663 enregistrement n°19203449) la société Distripro retail, SARL, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B31166212011, ayant son siège Immeuble Ezzmni, 2ème étage, Bloc A, centre urbain Nord, 1082, El Menzah, Matricule fiscal n°1216307 VNM 000, a vendu à la société Standard Sharing Software, Société anonyme Immatriculée au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°19821997, ayant son siège Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazali - 1073 Montplaisir - Tunis. Matricule Fiscal 024489T, son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels ayant pour activité la vente et l'achat et la distribution des équipements informatiques et de tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'informatique et aux logiciels, le dit fonds de commerce est situé au rez-de-chaussée 03 résidence la FARFALLA sis à l'angle de l'Avenue Khaled Ibn El Walid et de la rue des oasis à l'Aouina gouvernorat de Tunis.

Toutes les oppositions sur la distribution du prix de vente doivent se faire, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de cet avis, entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat de vente Maître Othman, Chakroun avocat exerçant au sein de la société civile professionnelle Avocats Conseils Unis «ACU» sise rue Chott Erroman, Immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage 1070 Montplaisir, Tunis ayant pour Matricule Fiscal : 000MA745188T.

Le présent avis est paru sur le journal quotidien Essabah en date du 21/6/2019.

2019402426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à El Manar le 3/5/2019 n°19201008, Q M042350, monsieur Issam Mansouri, sis à 56 Avenue Mohamed V El Omrane Sup Tunis, a vendu à Madame Aicha Ben Mansour demeurant à 54 rue Mohamed V El Omrane Sup Tunis, le fonds de commerce exercé au local n°54 rue Mohamed V (6100 avant) El Omrane Sup Tunis (café), avec tous ses éléments au prix de 2.000,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de la bénéficiaire au 54 rue Mohamed V (6100 avant) El Omrane Sup Tunis, pendant la période légale.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 15/6/2019.

2019402433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à El Manar le 27/5/2019 n°19201167, Q M046997, Monsieur Mustapha Brinsi, demeurant à 11 Rue Abderrahmen Karcheoui Cité Ibn Kaldoun, a vendu à Monsieur Haithem Ben Amor et Mehdi Ben Amor demeurants à Avenue Hédi Nouira Résidence Said Im B Appt 2 Ennasr 2 Ariana, le fonds de commerce exercé au local sis au complexe Capy Manar Tunis, rue 7151 (tout commerce), avec tous ses éléments au prix de 2.000,000 dinars.

Les oppositions sont acceptées sont à l'adresse de la bénéficiaire à l'Avenue Hédi Nouira Résidence Said Im B Appt 2 Ennasr 2 Ariana, pendant la période légale.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 15/6/2019.

2019402434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25 Mars 2019 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 - Tunis le 13/6/2019 Q.61569 E. 19202184, Monsieur Ahmed Taboubi, titulaire de la CIN n° 00277885, et Monsieur Mourad Taboubi, titulaire de la CIN n°04767329, tous les deux demeurant au 2 Rue Ibn El Moukafaa, Bardo, Tunis, ont vendu à la Société «GSM GUIDE», Suarl, dont le siège est au local n°E70 Centre X, El Menzah 9 Tunis, représentée par son gérant Monsieur Hayder Riahi (MF 1557398L) : un fonds de commerce exploité dans le local n°0.16 sis au rez-de-jardin du centre commercial «Espace Makni» sis à l'Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9 Tunis, à usage de commerce de vente des cigarettes, journaux et d'articles artisanales avec les éléments corporels et incorporels et du nom commercial.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T au siège de la Société «GSM GUIDE», Suarl, sis au local n° E70 Centre X, El Menzah 9 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 22/6/2019.

2019402440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 30 mai 2019 sous numero 19203044 Quittance n° M065015 Mr Atia Mohamed Ali (CIN n° 04798539) a vendu à Mr Ahmadi Mehdi (CIN n°09350866) la totalité de fonds de commerce destiné café 1ère catégorie sous le nom "TRAMEZZINO" avec tous les éléments corporels et morals situé à espace Tunis entre "D" Rue 8011 n°1 Montplaisir Tunis.

Toute opposition est recevable au locataire dans les délais légaux à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Arabe Eshourouq le 27/6/2019 et journal français Le Quotidien le même jour.

2019402457FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/5/2019 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 14/6/2019 sous n°18302624, quittance n°6853, Mr Mootez Ellah Moncer a loué la totalité du fonds de commerce sis au n°01 rue Marseille Tunis à Mr Mokhtar Bettaib. Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 20/6/2019.

2019T01019FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet le 15 janvier 2019 sous le n°19300260 quittance n°M03541, Société moderne d'élevage de volailles matricule fiscal n° 00002076F/P/M/000, a loué à la société YARA matricule fiscal n°1462736L/A/M/000 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments moreaux et physiques, sis à rue Zeid Ibn El Hareth Sidi Boulbaba Gabès destiné au commerces divers.

Cet avis a été publié au journal le quotidien à la date du 27/6/2019.

2019Z00129FCCC3

Contrat de location du fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé daté de 24 et 30 Mai 2019 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 31 Mai 2019 sous le n°19303223 quittance n°74903 la société «ALSACE immobilière» a loué le fonds de commerce "PAVILLION GOURMAND" sis à 87 avenue Mohamed V Kram à la société «LE CERCLE».

Publication : le Quotidien le 22 Juin 2019.

2019402458FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : proposer et contribuer au développement.

Adresse : cité Taieb M'hiri rue Zaafarane Siliana 6100

Objectif de l'association: renforcement de la culture du travail bénévole par des programmes de sensibilisation et d'encouragements, et renforcer les capacités scientifiques et pratiques des citoyens.

Les membres :

Président : Mohamed Magdouli

Secrétaire Général : Yassine Boussif

Trésorier : Montasar Ben Mekki Magdouli.

2019T01015APSF1

Constitution d'un parti

Dénomination : mouvement de l'autre choix,

Objectifs: suivi d'une politique d'austérité et de compression des dépenses de l'Etat, appui à la valeur travail, la production et la productivité, le tout numérique, suppression des importations sauvages de la contrebande et lutte contre la corruption et le terrorisme, réforme et réhabilitation des secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture, appui à la recherche scientifique et aux secteurs de la technologie et des énergies renouvelables, siège : centre Dorra bloc B Manar 3 Tunis, membre fondateur : Fethi Said.

2019R01608APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ajyell el battan

Les objectifs de l'association : développer les générations et participer à l'amélioration de la région

Siège de l'association : rue de la révolution El Battan 1114

Président de l'association : Zoughlami Montassar

Le secrétaire général : Hamrouni Chamseddine

Trésorier : Chhibi Jesser.

2019R01697APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des Agents Immobiliers ATAIM

Adresse : Résidence Palais du Golf - C7 -les Berges du Lac - 1053 - Tunis

But : encadrement Culturel

Objectif : encadrement et organisation de la profession d'agent Immobilier et le soutien technique et légal de tous les affiliés.

Président Fondateur : Hedi Lamine Zidi.

2019R01709APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale : Association le Lionceau Sportif des Sports Individuels

Objet : Former, encadrer la jeunesse et l'encourager à développer ses compétences physiques et techniques afin de rehausser les jeunes au plus haut niveau sportifs et moraux

Disciplines : Tae-kwon-do - kick-boxing

Siège : Chorfech 01 Sidi Thabet Gouvernorat de l'Ariana

Président : Monsieur Mohamed Hamrouni

Secrétaire Général : Monsieur Mohamed Ben Harb

Trésorier : Monsieur Abdelkarim Trabelsi.

2019R01715APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association cité Chaker Borj Touil

Adresse : Rue de l'environnement cité chaker «Amigo Raoued 2081»

Objectif : Borj Touil et encourager les jeunes et élever leur niveau de sport

Spécialité : Mini Foot-ball féminin et masculin

Membre :

Président : Mahdi Ben Ali

Secrétaire général : Hatem El Kafi

Trésorerie : Radhouen Ammar.

2019R01726APSF1

Constitution d'une Association

Nom : La phare pour la culture et arts

Adresse : Route de l'hôpital elomrane 1005 Tunis

Objectifs : Contribuer au développement de la scène culturelle à travers différents styles artistiques (musique, danse, théâtre, peinture).

Encadrer les jeunes dans le domaine du patrimoine culturel matériel et immatériel Soutenir la pédagogie culturelle et l'ouverture aux cultures.

Les fondateurs :

Mohamed Habib Bouhbal : Président

Maram Bouhbal : Secrétaire générale

Bochra Weslati : Trésorière.

2019R01767APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Unis pour Sidi El Héni.

Objectifs :

- Diffuser la culture de la citoyenneté responsable et développer le rôle de la société civile.

- Encourager et contribuer aux activités visant à l'avancement des citoyens et au développement de leurs capacités culturelles et sociales.

- Rétablir la confiance des jeunes par le biais d'activités sportives et intellectuelles en leur garantissant une participation plus large et les protéger des dangers de la toxicomanie et de l'extrémisme.

- Soutenir le travail de l'Etat et la participation de ses institutions à la lutte pour la construction et contre la corruption.

Adresse : rue 14 janvier Sidi El Héni centre 4025 Sousse.

Président : Mahmoud Chouayeb.

Vice-président : Adel Ben Abdallah.

Secrétaire général : Mohamed Bel Haj Amor.

Trésorier : Héchmi Ben Saïd.

2019S00767APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Lamassat La femme Mokninoise à Moknine

Objet : Social, Culturel et de développement

But : Encadrement des femmes et des jeunes,

Siège : Av. de l'environnement à Moknine

Déclaration et date du dépôt : N°RR256160803TN du 12/6/2019

Présidente : Bouguerra Moufida

Secrétaire générale : Teboulbi Leila

Trésorière : Znati Jalila.

2019S00769APSF1

Association Olympique Moknine

Nom de l'association : Olympique Moknine

Siège de la société : 20 rue Kheireddine Moknine

Présidente : Leila Gharbi

Membres :

Tarek Aouidan / Mazen Jalouli / Souha Ben Abdallah / Amina Gharbi / Mohammed Ali Bouguila

Objectifs : Introduire et diffuser le sport Tchoukball et envoyer des branches à d'autres sports.

Spécialités : Tchoukball et autres sports

Etablissement sportif : stade municipal Moknine.

2019S00770APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une Association sportive numéro 1446 délivré par le commissaire régional pour la jeunesse et des sports de Tataouine le 14/6/2019, une association de nature sportive a été constituée :

Nom de l'association : Club Pétanques Bir Lahmar

Adresse : Avenue Mansour Abbassi Bir Lahmar.

Objectif :

- Faire reconnaître le jeu de pétanques dans la région

- Découvrir de nouveaux talents dans ce jeu

- Créer un environnement distractif pour les jeunes de la région.

Président : Taoufik Tlahig

Secrétaire général : Maher Bourara

Trésorier : Riadh Bourara

Nombre de membres : 05 membres.

2019M00258APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°21611 en date du 29/4/2019 établi par le maître Abdessalem Mahdhi

Huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 4/4/2019 sous n°RR246883838TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusée de réception en date du 17/6/2019 ; une association de nature culturelle et développement a été constituée :

Nom de l'association : Association visions pour la culture et le développement à Médenine.

Adresse : Route de djorf klm 28 - Boughrara Médenine.

Objectif :

- Chercher à soutenir la scène culturelle en Tunisie en organisant des activités qui mettent en valeur les caractéristiques de notre pays.

- Participation à la sensibilisation aux problèmes de développement et à la recherche de solutions.

- Travailler pour protéger l'environnement et préserver la biodiversité.

- Etablir des relations d'amitié et d'échange culturel avec des associations à l'intérieur et à l'extérieur des plaines.

- Contribuer à la protection des jeunes contre les phénomènes sociaux et les aider et les sensibiliser.

Président : Mohamed Thabet

Secrétaire général : Riadh Béchir

Trésorier : Fethi Chniter

Nombre des membres : 05 Membres.

2019M00260APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat N°12482 en date du 02/042018 établi par le maître Madi Arjoun.

Huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 26/12/2018 sous N° RR 241473337 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusée de réception en date du 15/05/2015 une association de nature scientifique éducative culturelle a été constituée :

Trésorier : Tayeb Adel

Nom de l'association : Association Madrassati

Adresse : rue hôpital benguerden immeuble aloui 4160.

Objectif : préoccupation et institutions des jeunes organisation de manifestations des clubs à leur profit.

- L'éducation à la patrimoine et l'appartenance et la plantation des valeurs morales le respect de l'autre et les institutions nationales en organisant les clubs et manifestations scientifiques et culturelles dans la région

- La participation et adhésion au renfort de toutes les activités illustrant la travail éducatif, culturel, social, environnement et développemental au profit des apprenants.

- L'éducation à l'ouverture sur l'autre et son respect et l'adhésion au travail coopératif et la participation à la réalisation de projets numériques et pédagogiques pour les enseignants éducateurs et l'organisation de rencontres, de conférences et de festivals intellectuels, scientifiques, culturelle et artistiques.

Président : Mahmoudi Imed

Secrétaire général : Gharsallah Soufiene

Trésorier : Tayeb Adel

Nombre des membres : 7 membres.

2019M00263APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association Sportive Gymnastique Dahmani

Adresse : 11 rue Hedi Chaker Dahmani

Objectif : promotion de la gymnastique

Spécialité : gymnastique

Comité :

- Président : Najlaoui Houssin

- Secrétaire général : Ben Sassi Maher

- Trésorier : Baachaoui Tarek.

2019F00046APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : «Les amis de la terre à Tajerouine»

Objet : environnemental

Adresse : Union des associations - Avenue H. Bourguiba - Tajerouine

Objectifs :

- Sensibiliser aux risques de la pollution et participer pour avoir un environnement propre.

- Contribuer à la promotion du tourisme environnemental et encourager les investissements dans ce domaine.

Comité :

Présidente : Mme Latifa Hidri

Vice-président : Mr Ahmed Jebabli

Secrétaire général : Mr Bilel Missaoui

Trésorier : Yassine Benali.

2019F00047APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : ASSOCIATION DES SPORTS FEMININS JARZOUNA

Siège : Nouvelle Cité Jarzouna n°77

Buts : formation, encadrement et développement des capacités artistiques, physiques des jeunes

Spécialités : box, pétangue

Membres : président : Camilia Bradai

Vice présidente : Chaima Ben Abid

Secrétaire générale : Lamia Mliki

Trésorière : Nedia Kouki Amri.

2019W00211APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : BOUHJ' ART

Sujet : Culturel Artistique

Adresse : Rue Mohamed Sghaier - 5015 Bouhjar

Numéro & Date : 1502 du 27/3/2019

Objectifs :

- La contribution à concrétiser la culture des activités associatives.

- La contribution à évaluer et exploiter les arts.

Membres :

Le président : Aziz Kridih

Secrétaire Général : Mouhamed Hédi Boussaa

Trésorier : Beher Boussaa.

Adresse électronique : Bouhjart.2019.bouhjar@gmail.com

2019P00275APSF1

Constitution d'une association

Dénomination: Association Sportive Nousour King Fou

Objet : maîtrise du King Fou,

Siège social : Cité Dar Chaabane sur Hammem El Baraaka 5190 Sidi Alouane Mahdia

Président de l'Association : Mr Kaamel Berrim

Membres de l'Association :

- Mr Zouhaier Sferi : Vice-Président

- Madame Nejeh Haj Nasr : Secrétaire Générale

- Mr Tarek Gnenna : MadameNadia Mejri et Madame Nadine Griko sont les membres de l'Association Sportive.

2019I00100APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Awled Yagoub de Développement et Patrimoine

Type : Développement culturel et social

Objectif : Consolider les valeurs de volontariat et de solidarité, aider les groupes sociaux vulnérables, élaborer des programmes de développement, nouer des partenariats avec différentes autorités et associations locales, préserver le patrimoine de l'association Awled Yagoub et organiser des spectacles culturels, sportifs et récréatifs dans la région.

Siège social : N°01 Rue 18 Janvier Kébili 4200

Bulletin de dépôt N° : RR257671635 TN le 8 Avril 2019.

La structure administrative :

Le président : Zied Soltane

Le secrétaire général : Haythem Soltane

Le Trésorier : Mehdi Boualague.

2019O00034APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : TUNISIA RANDONNEE

Adresse : 10, Rue Sayed Derwiche, Lafayette, Tunis.

But : Développer la sensibilisation environnementale chez les jeunes et accentuer leur contribution à un meilleur avenir écologique à travers l'exercice des activités à caractère culturel et de divertissement.

Membres :

Président : Adel Ellafi

Secrétaire général : Helmy Megdiche

Trésorière : Mariem Chtioui.

2019402417APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association Tunisienne pour un engagement civique efficace

Objectifs : Contribution à la promotion des valeurs de citoyenneté active.

Siège social : Immeuble Zarrad - 4ème Etage App : A3.1 Rue des Emeraudes - les Berges du Lac II CP 1053 Tunisie

Président : Mohamed Oussema Dridi

Trésorier : Ali Karkour.

2019402452APSF1

Homologation de résolutions

RESIDENCE ENNOUR

Rue Mahmoud El Baroudi - Ariana

En vertu du PV de constat établi par Maître Fatma Dhaouadi, huissier de justice en date du 17 décembre 2017 et du PV de rattrapage en date du 9-01-2019, il a été décidé l'élection d'un nouveau comité de syndic comme suit :

- Monsieur Feki Abdelhamid : Président,

- Monsieur Fourati Mourad : Secrétaire Général,

- Monsieur Benrhayem Ezzeddine : Trésorier,

- Monsieur Hizem Mounir : Membre,

- Monsieur Louati Niez : Membre,

- Madame Belkhouja Hela : Membre,

- Madame Jmal Sonia : Membre,

- Madame Kamoun Châabouni Niçaf : Membre.

2019T01026APSF2

Nomination d'un syndic des copropriétaires

Résidence «NARJESS 2»

Suite à la nomination municipale de la société de syndic professionnel LUXUS du 8 mai 2019. Le syndicat des copropriétaires de la résidence NARJESS 2 cité les palmerais sera présidé par Mr Mousser Ben Abdessalem.

2019R01741APSF2

Avis

Suite à l'assemblée générale du club de Nabeul le 4 mai 2019 enregistrée à la recette des finances de Nabeul sous n°19701712.

Il a été décidé la nomination de monsieur Ayadi Barhoumi président

Said Bouaoina secrétaire générale madame Anie Barrai trésorière.

2019N00432APSF2

Compte rendu procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Suite à un PV de l'AGE enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 22/4/2019, quittance n°37976, enregistrement n°1266 et conformément à ce PV de l'AGE de résidence Hannibal Palace situé cité les pins Lac 2 en date du 15/4/2019. Les propriétaires de la résidence ont nommé Mme Aida Ben Sassi Ep. Berrahal titulaire de la CIN n°00259640 datée du 27/12/2011 Présidente du syndicat.

2019402416APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Faeza Touati Avocate

52 bis Rue Pierre de Coubertin

Tel/fax : 71256 360

Matricule Fiscal 0969469 R/P/000

Poursuivant : Banque de l'habitat SA inscrite au registre de commerce sous le n°B138811996. Matricule fiscal : 24588 W/P/M/000

Ayant son siège social au 21 Avenue Khaereddine Pacha Le Belvédère Tunis.

Parties saisies : 1/ Rafik Ben Youssef Talbi CIN 00461219 demeurant Résidence Ahmadi Bloc B Appart 3-1 Boumhel El Bassatine

2/ Akila Hizaoui CIN 77606602 demeurant Résidence Ahmadi Bloc B Appert 3 - 1 Boumhel El Bassatine

Avocat poursuivant : Maître Faeza Touati domiciliée au 52 bis Rue Pierre De Coubertin.

Désignation du bien à vendre : L'appartement sis à la Résidence Ahmadi Bloc B Appart 3-1 Boumhel El Bassatine objet du titre foncier n°23099 Ben Arous d'une superficie de 101 m², composée d'un salon et salle à manger un couloir, 3 chambres à coucher, une salle de bain. L'appartement est équipé de l'eau potable, de l'électricité, de gaz de ville et du chauffage central.

Mise à prix : quatre-vingt-dix mille quatre cent neuf dinars, outre les frais qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : jeudi 01/8/2019 à partir de 9 h devant la chambre des criées auprès du tribunal de Ben Arous.

L'immeuble peut être visité tous les jours. La participation aux enchères se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un chèque certifié.

2019T01012VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Faleh Fatma

Avocate

Résidence Elkhalil C35 Avenue Yasser Arafet Sahloul 1 Sousse

Tel/Fax : 73820605

GSM : 20.333.815

Matricule Fiscal : 758808S/A/P/000

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole représentée par son représentant légal, titulaire du registre de commerce n°142431996 ayant son siège à la direction régionale de la banque Avenue Habib Bourguiba Sousse

Partie saisie : Walid Ben Ali Ben Khalifa Saad, titulaire de la CIN 08654401, demeurant à n°5 rue 3ayed Essid délégation Ksar Hlel Gouvernorat Monastir, en sa qualité de débiteur saisi

Avocat poursuivant : Maître Faleh Fatma, Résidence Elkhalil C35 Avenue Yasser Arafet Sahloul 1 Sousse

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°88409 Monastir constitué de la parcelle n°1 et consistant en un terrain prêt à bâtir comprenant un bâtiment sis à Ksar Hlel gouvernorat Monastir dont la superficie est 436 m².

Les charges : l'immeuble est grevé de 3 hypothèques volontaires au profit de la partie poursuivante la banque nationale agricole détaillées dans la liste des inscriptions déposée avec le cahier de charges.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent soixante dix huit milles huit cent dinars (278.800.000) qui sera majoré des frais de la vente

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 24 juillet 2019 à 9 h et suivantes à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir dans la salle d'audience.

La visite de l'Immeuble saisi peut se faire chaque jour pendant l'horaire administratif pour la consultation du cahier de chargea consulter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'étude de l'avocate poursuivante.

Pour participer à l'adjudication il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable ; est exempté de ces dispositions les copropriétaires

- Pour de plus amples renseignements contacter le tribunal de première instance de Monastir ou l'étude de l'avocate poursuivante.

2019S00768VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant : Banque Tuniso Libyenne, Société anonyme, dont le siège social est à 25 Av. Kheireddine Pacha B.P 150 Montplaisir 1073 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B197871996, matricule fiscal et identifiant unique au RNE 033272D/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1/ Société menuiserie Dhraoui et Hachicha, SARL inscrite au registre de commerce à l'API n°B251872011, matricule fiscal et identifiant unique au RNE n°1182093 P sise à zone industrielle Sidi Saleh route de Tunis km 15 Sakiet Ezzit 3021 Sfax (débitrice principale).

2/ Toufik ben Ahmed Hchicha, gérant de société, titulaire de la CIN n°02654951, domicilié à av Habib Bourguiba n°150 Sakiet Ezzit Sfax et à route de Tunis km 5 Sfax (caution)

3/ Chokri Ben Abderrazek Dhraoui, employé à l'étranger, titulaire de la CIN n°03363904, domicilié à Ezzarat Mareth Gabès. (Caution)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» situé à route de Tunis km15 zone industrielle Sidi Saleh de 5528 m² ouvrant directement sur la rue principale reliant Sfax et Tunis à gauche en direction vers centre ville. Il consiste en un terrain losange clôturé par des murs comportant : 1- une administration de deux étages non finie. 2- une grande construction industrielle composée d'un atelier du coté Sud comportant dans son coin Ouest un bloc pour les ouvriers sur lequel un espace pour l'administration et un atelier au nord destiné pour le stockage. 3- une construction auxiliaire au coté Est Sud utilisée en partie en tant que magasin et en partie en tant que dépôt.

Il est limité du Sud par un immeuble appartenant aux tiers, de l'Est et du Nord par l'Oued et de l'Ouest par la GP1. Il est équipé d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à sept cent vingt mille dinars (720.000,000d) après réduction du prix de 40% sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi cinq Août l'année deux mille dix neuf (5/8/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00872VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

suite à une saisie immobilière après réduction du prix de 40%

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Tina Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Moneem Ben Abdelhmid Trigui, employé à la direction générale du contrôle fiscal titulaire de la CIN 01298338 y demeurant Avenue Jamel Abdennacer au max du coté ouest de l'avenue Ziadi qui relie Sakiet Ezzit et Eddayer au niveau Km7 Sfax.

2) Saiida Bent Mahmoud Derbel Epouse Moneem Trigui (caution solidaire hypothécaire) titulaire de la CIN 05248900 y demeurant Avenue Jamel Abdennacer Route de Tunis Km7 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie immobilière faite par l'huissier notaire Mohamed Anouar Saadaoui sous le n°6745 le 12/02/2019 sur la totalité de la propriété sise Route de Tunis km5.5 Zanket Ramifiée donnant sur la Rue Jamel Abdennacer ancienne «Zanket El Ayadi» reliant entre Route de Tunis et Kassas Ziadi (délégation Sakiet Ezzit Sfax).

Cette propriété représentée d'une parcelle de terrain déformé, clôturée du coté Sud -ouest, d'un mur de hauteur 1.80 m, limitée du coté Est d'un voisin et du coté Nord d'une ligne imaginaire son entrée du coté Est mène à la villa inachevée.

La superficie de la parcelle est de 427 m², ses mesures : du Sud - Nord de l'est est du 23.9 m environ, de Sud - Nord de l'ouest est du 24.40 m; de l'est-ouest de Sud est du 18.40 m et de l'est-ouest du Nord est du 17.00 m.

La villa inachevée sa superficie est de 157 m² environ, composée d'un salon, trois chambres, cuisine équipée de table de travail, salle de bain non équipée. Véranda Est de sol cimenté, murs intérieurs non enduits sauf salon, cuisine, couloir et les staffs.

La propriété est équipée de l'électricité et eau de ville par un compteur du voisin de coté Est et équipé d'une citerne.

Ses limites : du coté Sud Mohamed Borchani du Nord Akrem Trigui de l'est Saousane Trigui et entrée commune et de l'ouest Mustapha Triki.

Mise à prix : est fixée à quatre vingt trois mille quatre cent Dinars (83.400.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.601.410 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 15 juillet 2019 à partir de 9h, du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 27.800.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2019X00880VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000P A 580954W

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray- 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre de commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 013026/E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1- Société El waheb, SARL, RC n°B18772003 au tribunal de première instance Sfax et au registre national des entreprises matricule fiscal 579980G domiciliée à la route de Gabès km 3 Sfax 3012, route de Gabès km5 Sfax 3012, B.P.140 grand maghreb Arabe 3049 Sfax et auprès de son avocate Mouna Guesmi à Sfax.

2- Mondher Zayani Gérant de société, CIN 01295459 domicilié à la route de gabes km 3.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble :

Le terrain situé à la zone résidentielle nommée «Diar El Bahr» située à la zone touristique Hiboun délégation et gouvernorat de Mahdia. Il s'agit du titre foncier 8077 Mahdia dénommé «diar el bahr 9» constitué d'une seule parcelle n°9 du lotissement de l'office TOPO.IL consiste en un terrain nu constructible d'une forme déclinée se situant dans une zone de R+2 d'un type individuel isolé et type jumelé.

Il est limité des deux côtés est et nord par des murs des voisins, limité du coté sud par la voie ferroviaire et de l'Est par le lot n°8 du lotissement et du nord par les lots 10 et 12 et de l'Ouest lot n°11 et une route où la façade du terrain.

La surface du terrain est de 501 m² selon le plan topographique.

Mise à prix : La mise à prix a été estimée à 250. 500. 000 d sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Mahdia.

Les charges :

- Hypothèque au profit de TUNISIAN SAUDI BANK en garantie d'un montant de 200 mille dinars outre les intérêts

- Augmentation de l'hypothèque précédente d'u montant de 100 mille dinars pour qu'il passe de 200 à 300 mille dinars.

- Hypothèque au profit de TUNISIAN SAUDI BANK en garantie d'un montant 1 million de dinars outre les intérêts.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi trente et un juillet de l'année deux mille dix neuf (31/7/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia sis à Mahdia.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00884VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 % de la mise à prix initial

Cabinet de Maître Bouaziz Amine Avocat près de la cour d'appel de Sfax, rue Salem Harzallah - immeuble Banque du Sud, 4ème étage Sfax.

1- Le créancier saisissant : Naziha Baazèwi femme au foyer demeurant à la route el Ain km 6.5 avenue Aboubakr Essidik, maison n°60 Sfax en sa qualité de créancière saisissante.

2- La partie saisie : Ibrahim Ben Mohammed El Atrach Ben Mustapha, Ouvrier titulaire de la CIN n° 02027106 du 13/12/2017, demeurant à la route El Ain km 6.5 rue Bourguiba avenue Aboubaker Essidik maison n°60 Sfax et son local d'information au près du cabinet de Maître Bellaaj Makram, son avocat à Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Bouaziz Amine, Avocat près de la cour d'appel de Sfax, rue Salem Harzallah - immeuble Banque du Sud, 4ème étage Sfax.

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriétaire le débiteur poursuivi consiste en la totalité de la moitié parts indivises d'une maison destinée à l'habitation sise à la route El Ain km 6.5 rue Bourguiba, avenue Aboubakr Essidik maison n°060 Sfax, superficie générale à peu près 127 m², limitée du coté Nord part Mokthar Moalla, du coté Est et Sud par l'entrée de l'immeuble saisie du coté Ouest par Saleh Moalla.

Il s'agit d'un ancien immeuble dont l'accès à travers des escaliers du coté ouest situé du rez-de-chaussée. Il est équipé de l'eau potable et de l'électricité et contient un puit.

Il est constitué de 3 anciennes chambres dont les murs avec des fissures, une toilette et une petite cuisine incomplète avec un hall sans toit.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mer Jamil Elleuch en vertu de l'ordonnance sur requête n°4125 du 8/3/2019 rendue par le président de Première instance de Sfax 2.

5- Mise à prix :

Le prix de la propriété saisie est fixé après réduction de 40% à seize mille deux cent dinars (16.200.000d) auquel s'ajoute les frais.

Toutes personnes désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt quatre juillet de l'année deux mille dix neuf (24/7/2019) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 situé Zone 3, 4 avenue Ahmed Aloulou Sfax.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail et pour de renseignements, veuillez consulter le cahier de charges mis au cabinet de Maître Bouaziz Amine et au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2.

2019X00885VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Hayet Boujelban demeurant à rue Elein km 5 Sfax, domicile élu bureau maître Ezzedine Bougarass, rue Bechir Sfar Houmt Essouk Djerba.

La partie saisie : Fethi Esfaxi demeurant à rue Gabès km7 centre Ettoutta Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ezzedine Bougarass Avocat à la cour d'appel sis rue Bechir Sfar Houmt Souk Djerba.

Propriété saisie : Une parcelle de terrain clôturé de tous les cotés sis au sud et prés de la route Houmet Essouk / Ajim et exactement Houmet Gari Ajim d'une superficie de 560 mètres carrés, il est limité au sud par Ali Esfaxi, l'est par Majid Ben Harsallah, du coté nord par la route goudronnée d'une part et par Hasaen et Houssine Essfaxi après la clôture d'autre part, et l'ouest par Hassen et Houssine Essfaxi, consistant en une villa moderne finie avec un seul étage comporte Terrasse, hall, 2 chambres salle de bain, cuisine d'une superficie couverte de 143.3 carrelage et parterre, fenêtres en aluminium, le terrain comporte aussi un garage de largeur 4.10 et longueur 6.25.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 159.527.000DT hors les dépenses qui seront annoncées le jour de l'assise.

Date et lieu de la vente : Lundi 18/7/2019 à partir de 9 h du matin au tribunal de première instance de Médenine.

Condition de prévisualisation et de visite de l'immeuble saisi : Vous pouvez visiter l'immeuble saisi tous les jours à partir de 8 h du matin jusqu'à 18 h.

Observation : Pour plus amples renseignements s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine pour prendre connaissance du cahier des charges,

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X00886VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Cabinet Maître Krichen Walid Avocat

Avenue Habib Thameur Imm. L'océan bleu 4ème étage A 43 - Sfax

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sous indiqué ; aura lieu le lundi 5 Août 2019 (5/8/2019) à partir de neuf heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Sfax.

Poursuivant :

Société Amibois SARL sis à la route de Tunis km 6 Sfax RC n°B1534471999 ayant élu son domicile au cabinet de son avocat maître Krichen Walid sis à la rue Habib Thameur Imm. L'océan bleu 4ème étage A43 Sfax.

Partie saisie :

Leila Karrat - Demeurant à avenue Cheker route Mahdia km 8 Sfax.

Désignation de l'immeuble à vendre :

30 parts à l'indivision de l'immeuble constitué de 50 parts objet du titre foncier n°110887 Sfax nommé «zouhair» situé à la route Mahdia Km 8 Sakiet Eddaier Sfax d'une superficie totale de 847 mètres carrés sur lequel est construite une villa et une menuiserie.

Mise à prix :

Deux cent trente quatre mille dinars (234.000.000d) après déduction de 40%.

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au greffe du tribunal de première Instance de Sfax ou se trouve le cahier des charges déposé ou au Cabinet de maître Krichen Walid Avocat Avenue Habib Thameur Imm. L'océan bleu 4è étage A 43 - Sfax.

2019X00888VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hayet Dhouib

Avocate à la cour de cassation à Sfax

A la demande de : BANQUE INIERNATIONALE ARABE DE Tunisie - RC : B187881996 Siège social 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière.

Contre la partie : Ahmad Ben Saleh en sa qualité de failli débiteur.

A la diligence de : Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie : Terrain sis, Route de Gremda km.8 Sfax d'une superficie de 1095 m²

Mise à prix : cent soixante quinze mille deux cent dinars (175200.000d).

Date et lieu de la vente : Mercredi 24/7/2019 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix. L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

2019X00894VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Kamel Boubaker El Menari

Avocat à la cour de cassation

5 Rue des Tripolitains - Monastir

Tél : 73461574

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques

Mercredi le trente et un juillet 2019 (31/7/2019) à l'audience des criées au Tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 H du matin dans son prétoire habituel.

Poursuivante :

- Saida Bedoui domiciliée à Jemmal.

Le saisi :

- Lasaad Bdioui domicilié à Jemmal.

Immeuble mis en adjudication :

Lot unique :

- La totalité d'une maison située à Jemmal.

Mise à prix : 101.214,000 Dinars plus les frais.

Observations :

Pour prendre communication du cahier des charges s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir et pour plus amples informations s'adresser à l'étude du Maître Kamel Boubaker El Mnari, Avocat à la cour de cassation, 5, rue des tripolitains Monastir.

Tout intéressé pourrait visiter l'immeuble ci-dessus cité chaque dimanche de midi Jusqu'à 13 H.

2019P00277VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

après réduction de 40% de la mise à prix

1) Poursuivant : La société générale de recouvrement des créances SGRC, S A, représentée par son PDG. RC n°117372002, siège social rue Alain Savary n 67 immeuble b 2ème étage cité les jardins 2 Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Parties saisies : 1- Hassoun Ben Salah Ben Taher El Marzouki, agriculteur, demeurant à la rue du canal n°9 Tinja Bizerte, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

2- El Bechir Ben Elhaj Bouzid Ben Elhaj Sahbi Ben Elhaj Amor, agriculteur, demeurant à Bajou Ghar El Meleh Bizerte, en sa qualité de caution hypothécaire.

3) Avocat poursuivant : Maître Abdesslem Chtourou, Avocat associé au LAWYRS & COUNSELLORS Union, Rebai Chtourou Frikha, 11 rue Azouz Rebai - El Manar III Tunis; tél : 71.88.90.20.

4) Immeuble saisi : 1) T.F. n°6183 Bizerte dénommé "Fatma 1734" revenant à Hassoun Ben Salah ben Taher El Marzouki, situé à Ghar el Meleh délégation de Utique gouvernorat de Bizerte à environ 500 m de la route de Bajou Ghar el Meleh, d'une superficie totale de 41 A 38 C (4138 m²) composé de 2 parcelles n°64 et n°199 de la région F suivant plan cadastral de la délégation de Ghar el Meleh : La parcelle n°64 d'une superficie de 1503 m² consistant en un terrain agricole irrigué situé au nord de la route n°51 reliant Ghar el Meleh et Tunis, limité au sud par un cours d'eau, à l'Est la parcelle n°63, au nord la parcelle n°65, à l'ouest la parcelle n°97. La parcelle n°199 d'une superficie totale de 2635 m² consistant en un terrain agricole irrigué rectangulaire situé au nord de la bretelle reliant Bajon à Ghar el Meleh, limité au sud par la parcelle n°197, à l'est un passage agricole, au nord la parcelle n°201, à l'ouest passage agricole en partie et la parcelle n°200 au reste.

2) T.F. n°9854 Bizerte dénommé "El Bechir" revenant à El Bechir Ben Elhaj Bouzid Ben Elhaj Sahbi Ben elhaj Amor situé à Ghar el Meleh gouvernorat de Bizerte d'une superficie totale de 31 A 35 C (3135 m²) composé de la parcelle n°1275 du plan cadastral de la délégation de Ghar el Meleh arrondissement H consistant en un terrain agricole irrigué planté d'arbre de grenadine, haricot, courge, piment, et un terrain agricole nu, situé du coté sud de la bretelle reliant Bajou à Ghar el Meleh, limité au sud par la parcelle n°1258, à l'Est le titre foncier n°8000, au nord la parcelle n°1256, à l'ouest un passage agricole dérivant de la route principale.

5) Mise à prix : 1) T.F. n°6183 Bizerte dénommé "Fatma 1734" fixée à 160.310,258 Dinars, sans les frais.

2) T.F. n°9854 Bizerte dénommé "El Bechir" fixée à 121.453,035 Dinars, sans les frais.

6) La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Bizerte et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 17/7/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Bizerte.

8) Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2019402429VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour d'appel

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tel : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n°B187881996, Matricule fiscal n°000110F/P/M/000, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365HAP000.

Partie saisie : Youssef Ben Mohamed Ben Jemia, Tunisien, né le 17/09/1988 à Tunis, Directeur dans une société, titulaire de la CIN n°04801733, demeurant à El Menzeh 7 Bis Résidence Emna, Appartemnt 2, Bloc D2,Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de l'Appartement n°C43 usage d'habitation situé au 4ème étage de l'immeuble sis a Résidence Yassmine 2 Ben Arous, d'une superficie de 110 m², objet du titre foncier n° 68092 Ben Arous, dénommé «Résidence 30» ainsi que les parts indivises y rattachées soit 167/10000 parts objet du titre foncier 5224-6 Ben Arous, se composant d'un couloir, a droite cuisine et un séchoir à gauche, un salon menant vers un balcon, salle de bain, une chambre a gauche, deux chambres à droite en très bon état et dans un emplacement magnifique en bordure de la Route principale liant la ville de Ben Arous à Yessminet et se trouvant dans une résidence récemment construite équipée d'Ascenseur, marbres et caméras de surveillance, loué actuellement à Monsieur Nabil Ben Mokthar Sassi.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de deux cent quatre vingt seize mille dinars (296 000,0000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 31/7/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Chouchet Radés Ben Arous.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux

enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2019402441VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Fethi Hajji

Huissier, 22 rue de d'Irak Lafayette Tunis

Tél : 71.846.251

MF : 1377214J/A/P/000

L'huissier Fethi Hajji annonce qu'en date du 24/7/2019 et à partir du 10 h du matin, il serait procédé à la vente d'un fonds de commerce qui consiste en un café moderne exploité sous le nom commercial "Le Régal" comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, et ce en vertu de la disposition d'appel n° 16005/18648 prononcé le 19/10/2018 par le tribunal de la cour d'appel de Tunis au profit du créancier poursuivant la Tunisian Saudi Bank (Anciennement stusid Bank) inscrite au registre de commerce sous le n° B16641997, et à l'encontre du débiteur poursuivi Ramzi nwiwi titulaire de la carte d'identité nationale n°05988256 personne physique inscrit au registre de commerce sous le n°A01158262012 la dite vente serait effectuée au siège du dit fonds de commerce sis au 43 avenue de la Liberté Tunis la mise à prix est fixée pour la somme de 709.660 .800 dinars et l'adjudication serait faite au profit de l'adjudicataire le plus-offrant et qui comprend outre le prix de la vente le montant des frais divers payables immédiatement et nul ne peut participer à la mise en vente s'il na pas consigné le 1/10 par, chèque certifié qui sera consigné auprès de l'huissier chargé de la dite vente.

Tout participant aux enchères peuvent consulter le cahier des charges déposé au bureau de l'huissier pendant les horaires administratifs.

Cette annonce a été publiée aux journaux chourouque et le quotidien a la date de 25/6/2019.

2019402447VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Monsieur le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère Instance de Tunis annonce que le montant de 42.000 dinars qui a été déposé à la caisse de dépôt et consignation auprès de la trésorerie générale de la République Tunisienne en date de 22 février 2017 suivant quittance numéro R001363 à la requête de maître Anouar Jelliti pour le compte de son client Mohamed Ben Khlifa Ben Mohamed Warda contre Mohsen Sdiri et autres, il a été enroulé une affaire en distribution portant le numéro 1085.

A cet effet, j'invite tout créancier incertain à présenter les justificatifs de sa créance prés du greffe concerné dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à partir de la publication de la présente annonce auquel cas il perd tous ses droits de poursuite, comme le stipule l'article 468 c.p.c.c : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu, les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévues aux deux articles précédents».

Cette signification est produite en appliquant les dispositions des articles 466 et 467 du c.p.c.c.

2019T01021VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

Sté MTM LUBRIFIANTS

25 Rue Ahmed Zaki Sahloul 4054 Sousse

MF : 1260606E/A/M/000

RC : B09151202012

CNSS : N°585299-01

Le tribunal de 1ère instance de Sousse a décidé le 31/5/2019 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société MTM LUBRIFIANTS et la nomination de l'administrateur judiciaire Mr. Naoufel Bouzgarrou pour effectuer un diagnostic de la situation économique, financière et sociale de la société.

Ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenus de déclarer leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse 11, avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2019S00763VEPA2

Décision d'ouverture de la procédure de Règlement judiciaire

CLINIQUE OMAR

Rééducation de Réadaptation Fonctionnelle et de Convalescence

Siège social : Nouv Rte El Ain Km 9 Sfax - Tunisie

MF : 1584095T

RC : B135522001

En vertu du Jugement du Président du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 du 21 juin 2019 sous le n°49, il a été ordonné ce qui suit :

Premièrement : Le refus de la demande du règlement amiable au profit de la clinique Omar et l'ouverture de la période d'observation. Le dossier a été confié au juge commissaire au sein dudit Tribunal afin de contrôler la procédure,

Deuxièmement : La désignation de l'expert-comptable Habib Maâlej en qualité d'administrateur judiciaire, chargé d'élaborer un plan de redressement, qui sera remis au Juge Commissaire dans 6 mois.

Troisièmement : Fixer la date de cessation des paiements au 9/10/2018

Quatrièmement : La suspension des actes d'exécution visant le recouvrement de dettes antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire durant la période d'observation ou les actes d'exécution visant la récupération des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement d'une créance, à l'exception de celles relatives aux créances revenant aux salariés soumis à autorisation du président du tribunal comme l'autorisation de l'arrêt du cours de tous les intérêts et

pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance durant la période d'observation, et l'interdiction à la Société débitrice durant ladite période de céder ou de donner en garantie son actif immobilisé et ses matériels nécessaires à l'exploitation durant la période d'observation.

Cinquièmement : L'insertion de la présente décision au registre national des entreprises de la débitrice, la transmission d'une copie à la Commission de Suivi des Entreprises Economiques et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les créanciers sont tenus d'inscrire leurs créances antérieures à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et de présenter les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à Avenue Abou Kacem Chebbi, immeuble ELYSSA CENTER 1er étage, Bureau n°101 3000 Sfax, tél : 74202500, Téléfax : 74212777 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication au Journal Officiel et 60 jours pour les créanciers étrangers.

2019X00893VEPA2

Avis d'ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date du 14 juin 2019, ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur "SOCIETE TA TUNISIE" sis à Zone INDUSTRIELLE EL FAHS d'un montant de quarante trois mille neuf cent cinquante dinars 000 millimes (43.950,000D) découlant du produit de la vente d'une saisie mobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment le récépissé de consignation délivré par la Trésorerie de la République Tunisienne n°M032736 du 8-10-2018 relativement au montant de quarante trois mille neuf cent cinquante dinars 000 millimes (43.950,000D) obtenues de la vente de saisie susvisée.

Vu la pluralité des créanciers, chacun des créanciers tout ayant droit, est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces a l'appui de sa créance en référence à l'affaire n°106 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au journal Officiel ou de les communiquer par lettre recommandée. A défaut de quoi son droit sera déchu de cette participation. Il est tenu également, ce faisant, de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation ou il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant.

Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466, 467 et 468 du code des procédures Civile et commerciale.

2019U00049VEPA2

REFRIGERATION ET EQUIPEMENT INDUSTRIEL : REI - SARL

Tribunal de première instance de Grombalia

Jugement préparatoire d'ouverture de la procédure de cession Affaire n°195

Date du jugement : 3/6/2019

MF : 0022806C

RC : B127551997

Matricule CNSS : 84376-83

Selon le jugement préparatoire en date du 3/6/2019 il a été décidé d'autoriser le contrôleur d'exécution Monsieur Mohamed Haouidhek à commencer la procédure de cession de la société REFRIGERATION ET EQUIPEMENT INDUSTRIEL «REI» et réaliser les publications, et établir un cahier de charges sur la base des rapports d'expertises établis.

2019402420VEPA2

Clôture de mission de liquidation

Monsieur Khoufi Houssem le liquidateur avise et informe par la présente que, conformément à l'ordonnance sur requête rendue en référé le 18 juin 2019 au Tribunal de Première Instance de Ben Arous, Monsieur le juge commissaire, chargé du contrôle de la mission de liquidation n°108 de la succession du défunt Mohamed Ali Ben Yahia Ben Mohamed Talmoudi, a ordonné la clôture de cette mission et le dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2019402455VEPA2

Décision judiciaire

Nomination d'un séquestre sur

"L'héritage de Mohammed bin Ammar bin Mohammed Saleh Alawi Sbitla - Kasserine"

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le président du Tribunal de Première Instance de Kasserine le 28/5/2019, il a été décidé la nomination de Mr Sehli Faker, en qualité de séquestre sur l'héritage de Mohammed bin Ammar bin Mohammed Saleh Alawi pour le gérer jusqu'a la résolution du conflit entre les parties amiablement ou judiciairement.

2019402462VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE GESTION DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE PARTICIPATIONS (SOGEDIP)

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 DT

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

I.U : 1279257 y

M.F : U79257YAM000

Messieurs les actionnaires de la société SOGEDIP sont convoqués le mardi 16 juillet 2019 à 11h, au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère, en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2019T01023SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le jeudi 15 août 2019

Société SEPHARMA

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dt

6 Avenue Mohamed Badra immeuble Emeraude B.3-3 Montplaisir 1002 Tunis

MF : 1266937Y

Sur décision du Conseil d'Administration, messieurs les actionnaires de la Société SEPHARMA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le jeudi 15 Août 2019 à 10H au Bureau de l'administrateur judiciaire sis à 34 rue Ali Darghouth ET 3 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur les délais et les procédures de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2018 ;

4- Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2018;

5- Approbation des conventions réglementées conformément à l'art 200 du C.S.C et suivants ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7- Quitus aux administrateurs et à l'administrateur judiciaire ;

8- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au Bureau de l'administrateur judiciaire.

2019T01029SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le jeudi 15 août 2019

Société SEPHARMA

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dt

6 Avenue Mohamed Badra immeuble Emeraude B.3-3 Montplaisir 1002 Tunis

MF : 1266937Y

Sur décision du Conseil d'Administration, messieurs les actionnaires de la Société SEPHARMA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le jeudi 15 août 2019 à 11h au Bureau de l' administrateur judiciaire sis à 34 rue Ali Darghouth et 3 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'examen de la possibilité de liquidation de la Sté avant son échéance

2- Nomination d'un liquidateur.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au Bureau de l'administrateur judiciaire.

2019T01030SANB3

Convocation à la réunion du conseil d'administration

Du 12/7/2019

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de la société V-PRODUCTION S.A, sont priés d'assister à la réunion du conseil d'administration qui se tiendra le vendredi 12/7/2019 à 12h à l'établissement secondaire de la société sis au 12 rue de l'Energie, zone industrielle de la Charguia I - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Débattre de la suite à donner à la demande d'agrément de nouveaux actionnaires, adressée par Monsieur Lotfi Charfeddine en date du 17/6/2019.

- Questions diverses.

2019T01031SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2018

Société de Gestion de la Faculté Privée des Sciences Juridiques, d'Informatique et de Management de Nabeul

Société anonyme au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Immeuble Hadidane, carrefour rue Hbib Karma et Avenue Ali Belhaouane 8000 Nabeul

RC : B516922014

MF : 1343155/G

Messieurs les Actionnaires de la Société sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 juillet 2019, à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'AGO

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018

4. Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018

6. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018

7. Conventions et engagements réglementés

8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de 2018.

2019R01712SANB3

Société Hôtelière et Touristique - Hôtel Ibn Khaldoun

SA au capital de 4 200 000 dinars

Siège social : ZI Charguia II - angle rue du métal et rue des entrepreneurs 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 000738 N

N° Affiliation CNSS : 64630 - 28

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique - Hôtel Ibn Khaldoun sont

invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 juillet 2019 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2018,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Distribution des dividendes,

- Quitus aux administrateurs,

- Nomination de nouveaux administrateurs,

- Délégation des pouvoirs.

2019R01719SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 258 900 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour le 29/7/2019 à 10 heures au siège social de la société sis à la zone industrielle el Meghira 3 lot 36, 2082 Fouchana Ben Arous et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société «BIODEX» conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2019R01723SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

La Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET - SUD

«SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 D

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Messieurs les actionnaires sont informés que lors de sa réunion du 25/6/2019, le conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle à une réunion au Port de plaisance Yasmine Hammamet, le mardi 30/7/2019, à 10h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4. Affectation des résultats;

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2018 ;

8. Jetons de présence aux administrateurs;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

2019R01725SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société FOUNDERS CAPITAL PARTNER S.A.

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 1062980W

Messieurs les actionnaires de la société FOUNDERS CAPITAL PARTNER S.A. sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 17/7/2019 à 15h au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation de résultats

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs.

- Jetons de présence.

- Quitus aux administrateurs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2019R01729SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tuniso-italienne de Raffinage des Huiles Alimentaires «STIROA»

Société anonyme

Au capital de 2 606 000 Dinars

Siège social : Jbel el ouest Route du Fahs - Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Immatriculée au RC de Zaghouan sous le numéro B115242000

Matricule fiscal : 736255L/D/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00 265249-51

Les actionnaires de la Société Tuniso-italienne de Raffinage des Huiles Alimentaires « STIROA », sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège, le jeudi 18 juillet 2019 à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital envisagée en numéraire à hauteur de 130.000 dinars,

2) Augmentation du capital de 130.000 dinars pour le porter de 2.606.000 dinars à 2.736.000 dinars par la création de 13.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription,

3) Modification de l'article 6 des statuts,

4) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2017,

5) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017,

6) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2017,

7) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017,

8) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

9) Affectation du résultat de l'exercice 2017,

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

11) Questions diverses,

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège de la société l'ensemble des rapports et informations relatifs à la dite assemblée.

2019R01730SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 999.529.300 DT

RC : B129151996

Siège social : Imm. «Le Petit Palais» Zone B, les Berges du Lac 2045 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le Mercredi 24 juillet 2019 à 10h, à l'hôtel Acropole au Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2018 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018;

5- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6- Affectation des résultats;

7- Quitus aux administrateurs ;

8- Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019-2020-2021;

9- Approbation de nomination des membres de conseil d'administration;

10- Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres de comité d'audit interne.

2019R01735SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT «STEQ»

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 de Dinars

Siège social : 8, Rue 8601, Z.I Charguia 1 - Tunis

RC : B1109311996

MF : 02404BAM000

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 02 Août 2019, à 11 Heures, au siège de la société, sis au n°8 rue 8601, Z.I. Charguia 1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2019R01737SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juillet 2019

Société «WOOD PLAST» S.A

Société anonyme

Au capital social de 543.000 dinars

Siège social : Z.I Makthar - 6140 Siliana

IU : 1108253V

CNSS : N°292176-12

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 24 juin 2019, le conseil d'administration de la société Wood Plast a décidé de réunir le 19 juillet 2019 au siège de la société Maxula gestion, les actionnaires en :

1. Assemblée générale ordinaire à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital et la suppression totale du droit préférentiel de souscription conformément au Code des sociétés commerciales (article 300).

- Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription et par incorporation d'une créance certaine.

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

- Pouvoirs pour formalités

- Entériner le retard de tenue de l'assemblée

- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice arrêté au 31 décembre 2018;

- Examen des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 et sur les conventions réglementées;

- Approbations des dits états financiers et des conventions,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats

2. Assemblée générale extraordinaire à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Tout actionnaire peut prendre part à ces assemblées ou s'y faire représenter par un mandataire, lui-même actionnaire et membre de cette assemblée.

Les documents des assemblées sont à votre disposition au siège de votre société. Veuillez agréer, cher actionnaire, l'assurance de ma considération distinguée.

2019R01742SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société des Tubes Plastiques et de Cuivre -SA STPC

Au capital de 10.900.000 DT

Matricule Fiscal : 022667 KAM 000

Registre de commerce : B110322001

N° D'Affiliation CNSS : 106709-09

10, Rue 2102, Médhat Becha, Résidence Essindibed 11Bloc B-2ème Etage - B4 - 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société des Tubes Plastiques et de Cuivre -SA- «STPC», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 22 Juillet 2019 à 15 h aux bureaux de la société sise à Rue des Minéraux impasse n°1 zone industrielle Charguia 1 - 1001 Tunis

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration suivant :

1/ Changement de siège social de la société.

2/ Questions diverses.

2019R01748SANB3

Convocation

«CABLISYS TUNISIE»

Société anonyme

Au capital social de 2300.000,000 D

Siège social : Zone Industrielle - 4060 Kalaa Kebira

M.F : 0108205S/A/M/000

R.C : B125492000

Messieurs les actionnaires de la société CABLISYS TUNISIE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24/7/2019 à 11 h au siège social de la société CABLISYS TUNISIE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture du Rapport du Conseil sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerclales.

- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes et conventions,

- Quitus aux administrateurs

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoir pour formalités.

2019S00772SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Commerciale de Distribution

SA au capital de 690 200DT

Siège social : Zone Industrielle Essouani HT Souk 4180 Djerba

R.C : B183411996

I.F : 010318 BPM 000

Affiliation C.N.S.S : N°39190-02

Le conseil d'administration de la SOCODIS Djerba a l'honneur de convoquer ses aimables actionnaires à une assemblée générale ordinaire le jeudi 25 juillet 2019 à 10h du matin au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du conseil d'administration sur le bilan et la gestion 2018.

2) Rapport du commissaire aux comptes sur la gestion 2018.

3) Approbation des deux rapports.

4) Quitus aux administrateurs sur la gestion 2018.

5) Questions diverses et résolutions.

2019X00873SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AFROFLEX

SA, au capital de 629 500 Dinars

N° d'affiliation CNSS : 219750-45

RC : B167852000

MF : 0718924Z

Siège social : Avenue Mohamed Chaabouni - Immeuble l'OCEAN BLEU - app 10/3 - Sfax

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE AFROFLEX sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 17 juillet 2019 à partir de 12 h au cabinet de l'expert comptable Skander Mezghani, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale 2018,

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2019X00879SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX «A.U.S.»

Société anonyme

Au capital de 2.210.000 dinars

Siège social : Route Sidi Salem Km 2 Sfax

Matricule fiscal : 915562S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme ABATTOIR UNIFIE DE SFAX cité ci dessus sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Municipalité de Sfax le mardi 9 juillet 2019 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Lecture du rapport du directoire relatif aux opérations se rapportant à l'exercice 2016.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016

- Approbation des états financiers de l'exercice 2016.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux membres du directoire.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

- Désignation des membres du conseil de surveillance.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation officielle à tous les actionnaires.

2019X00889SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 juillet 2019 à 14 heures à l'hôtel Syphax sis route Soukra km 0.5 Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2018.

4. Approbation sur les conventions conclues.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Quitus aux membres du conseil d'administrateur pour l'exercice 2018.

7. Quitus au président directeur général pour l'exercice 2018.

8. Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2018.

9. Divers.

2019X00891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

S.A.MONSTIRIENNE

Capital : 1.029.180 dinars

Siège social : Route du Port - 5018 Monastir

CNSS : 00352 - 61

MF : 004428T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Anonyme Monastirienne sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 20/7/2019 à 9 H au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2019P00276SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire, et à l'assemblée générale extraordinaire

Société Polyclinique ELBALSAM

Société anonyme

M.F : 1258159GAM000

1- Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura lieu le 01 Juillet 2019 à partir de 16h au siège de la société sis au 5ème étage - Immeuble Slim Center - Avenue Habib Bourguiba - Sidi Bouzid - et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus au conseil d'administration.

- Jetons de présences des administrateurs au titre de l'exercice 2018.

- Questions diverses.

2- Messieurs les actionnaires sont convoqués aussi à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 1 Juillet 2019 à partir de 17h au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Libération du reste du capital souscrit,

- Questions diverses.

2019402341SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

de la Société AZUR Papier mardi 16 juillet 2019

Société «AZUR Papier»

Société anonyme

Au capital de 46.500.020 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique : 1088572V/A/M/000

CNSS : 00342403-90

La Société AZUR PAPIER invite les actionnaires de la société, à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 16 juillet 2019 à 10h, au siège social de la société, sis au 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2018;

3. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration

8. Mandat du Commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au n°3 Rue 8610 ZI Charguia 1 - Tunis.

2019402431SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR DETERGENT

Du 19 juillet 2019

Société AZUR DETERGENT SA

Capital social : 40.430.000 Dinar

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1

Identifiant unique : 000/M/A/1487623/K

CNSS : 552681-72

La Société AZUR DETERGENT, invite ces actionnaires, à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 19 juillet 2019 à 10h, au siège social de la société, sis au 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018;

3. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12. 2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;

8. Nomination de nouveaux Administrateurs;

9. Nomination d'un Co- commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au n°5 Rue 8610 ZI Charguia 1 - Tunis.

2019402432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société STUDIO DESIGN

S.A. au capital de 272 000 dinars

Siège social : 16 rue Medinet Elanbar Sidi Fraj Soukra

R.C : B2417882011

M.F : 1185502Y/A/M/000

Les actionnaires de la société «STUDIO DESIGN» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 26 juillet 2019 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018.

4) Affectation des résultats.

5) Approbation des conventions règlementées effectuées en 2018.

6) Quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2018.

7) Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2018.

8) Pouvoirs pour formalités.

2019402451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2019

Société POLYCLINIQUE LE BARDO

Société anonyme

Au capital social de 8.400.000 DT

Siège social : 24 Avenue Taieb M'hiri 2000 Le Bardo

MF : 141449 5V/A/M/000

RC : B01154212015

Messieurs les actionnaires de la Société Polyclinique le Bardo sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 11 juillet 2019 à 18h au siège de la société 24 Avenue Taieb M'hiri - Le Bardo.

Ordre du jour :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêté au 31/12/2018.

3- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2018.

4- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019402459SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DAR ZARROUK - S.A.

S.A au capital de : 1 250 000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - Sidi Bou Said Tunis

M.F : 005875 T/A/M/000

RNE : N°B143241997

Les actionnaires de la société Dar Zarrouk S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire quise tiendra le mercredi 10 Juillet 2019 à neuf heures (09H) au siège social de la société Rue Larbi Zarrouk - 2026 Sidi Bou Saïd - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1) Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société en 2018 et présentation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

2) Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

7) Fixation du montant des jetons de présences à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2019.

8) Information concernant les déclarations des fonctions.

2019402460SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 23 juillet 2019

STIMEC

Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers.

Filiale de la Banque de l'Habitat

S.A au capital de 1.400.000 DT

MF : 719 380 S/A/M/000

RC : N°D193711999

Siège social : 17, Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II

Messieurs les actionnaires de la Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 23/7/2019 à 10H au siège social de la Banque de l'Habitat, sis au 18, Av. Mohamed V, 1050 Tunis, en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et examen des états financiers relatifs à l'exercice 2018,

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31/12/2018.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et des opérations réglementées,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

6- Quitus des administrateurs pour la gestion 2018.

7- Jetons de présence.

8- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège de la société sis au 17 Rue des Entrepreneurs 2035 La Charguia II et ce, durant les délais légaux.

2019402463SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire numéro 01

AZZURRA PISCINE

MF : 000MA1572416/J

SARL

Capital : 1500 000

Chère Associée,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société AZZURRA PISCINE, qui se tiendra le vendredi 26 juillet 2019 à 10 heures, au siège de la société, sis à Promed Bulding bloc B, 2ème étage - Centre Urbain Nord, et ce, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire numéro 01 du vendredi 26 juillet 2019;

2- Approbation des comptes de l'exercice 2018 et octroi de quitus au gérant;

3- Statuer sur la possibilité de la continuité de l'exploitation de la société;

4- Approbation de la démission du gérant;

5. Questions diverses.

Vous trouverez les documents se rapportant aux différents points inscrits à l'ordre du jour au siège de la société.

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, chère Associée; l'expression de mes meilleures salutations.

2019402435SRLB3

Autres sociétés

Assemblée générale extraordinaire et assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles

"Cosas" Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Cosas" à Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 15 juillet 2019 à 9 heures et demie matin au siège de la Société mutuelle avenue des martyrs Immeuble Ezzitouna Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Réduction des membres du conseil d'administration de 6 à 3.

- Possibilité de transfert du siège social de la société mutuelle.

Le président du conseil d'administration a l'honneur aussi d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue au même jour et au même endroit a dix heures et demi du matin au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Annulation de trois membres du conseil d'administration.

- Admission de nouveaux adhérents.

2019X00882SODB3

Convocation à l'assemblée générale

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services Agricole "Etoile du Cap-Bon" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 3 août 2019 à 10h, siège de l'union locale d'agriculture et de pêche Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financière 2015-2016-2017 et 2018.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3) Mise à jour de la liste des adhérents.

4) Acceptation des nouveaux adhérents.

5) La situation actuelle de l'usine.

6) Approbation sur les rapports et quitus conseils d'administration

7) Nomination de commissaire aux comptes pour 2019-2020-2021.

8) Election de 1/3 du conseil d'administration.

Remarque :

1) le dernier délai pour accepter des candidatures pour le conseil d'administration est fixé pour le 24 juillet 2019 (courrier recommandé avec accusé de réception).

2) Le dernier délai pour accepter les demandes de poste de commissaire aux comptes est fixé pour le 24 juillet 2019 (courrier recommandé avec accusé de réception).

3) Le dernier délai pour voir (consulter) tous les rapports est fixé avant huit jours de l'assemblée au siège de la société mutuelle.

2019N00445SODB3

Appel à l'assemblée générale ordinaire

La Société Des services Agricoles "Al Andalous"

Siège social : rue Sadok Belhaj 2022 Kalaat Andalous

Registre commercial : C 034325014

Matricule fiscal : 1336626/A

La société mutuelle des services agricoles "Al Andalous" a l'honneur de convoquer tous ses adhérents pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le jeudi 1 août 2019 à 10h à son siège social sis avenue Sadok Belhadj, Kalaat al andalous et ce pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

2019T01004SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance d'Ariana en date de 12 Juin 2019 Mme Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Habib Ben Taher Mammou.

N° Tel : 26 224 860

2019T01003DIVD2

Déclaration de perte

Nous sommes les héritiers de Kamra Ben Jilani Ben Saad Ayari, décédée en Tunisie, le 26 décembre 2018. Nous annonçons la perte du titre de propriété n°97600 Tunis 3582, sur la base du témoignage du poste de police de la cité Intilaka le 13 juin 2019.

2019T01011DIVD2

Avis complémentaire concernant une demande de mise à jour n°55350

Attendu qu'une demande de mise à jour n°55350 datée du 24-6-2015 a été présentée par les héritiers de Abdallah Fersi représentés par maître Sarra Bou Harb, par laquelle ils demandent l'inscription au titre foncier n°7410/35835 MANOUBA la dissolution du habous Khedija Mallassa, en vertu de la décision de la commission de liquidation des Awqafs privés et communs au gouvernorat de Tunis à la date du 14-11-1963 sous le n°2360

Et un contrat de vente est rédigé par acte notarié le 18-10-1967 au droit de transfert acquitté le 24-10-1963, moyennant quittance n°114 émise par Ahmed Belhassine, en sa qualité de liquidateur du habous en question au profit de Abdallah Ben Hamza Ben Ali Ben Salem Majri, lequel porte à présent le nom de Fersi, et son acte de décès.

Attendu que, dans le cadre des pouvoirs accordés par la loi de mise à jour au Tribunal Foncier pour faire les enquêtes et instruction nécessaires aux FINS de délivrer les actes du blocage, le Tribunal a rendu, à titre préparatoire un jugement à la date du 22-4-2019, ordonnant de procéder à une publicité complémentaire concernant la dite demande au journal officiel de la république Tunisienne, et dans trois journaux quotidiens trois jours successifs durant dont l'une en langue française

Sur, il appartient à tout intéressé d'intervenir dans la dite demande ou de s'y opposer conformément à la procédure de mise à jour.

2019T01013DIVD2

Avis

République Tunisienne

Ministère des affaires locales

Conseil Municipal du Zaghouan

En application des dispositions de l'article 9 du code de la fiscalité locale promulgué par la loi n 11-97 du 3 février 1997 relatif à la taxe sur la valeur locative des immeubles construits.

Le président du conseil Municipal du Zaghouan à l'honneur de porter à la connaissance de messieurs les propriétaires ou mandataires intéressés que les opérations du recensement général des immeubles bâtis et non bâtis ainsi que les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale ou professionnelle au titre de la période 2017-2026 sont clôturées définitivement le 5 avril 2019.

2019R01705DIVD2

Avis au public

Le Gouverneur de Gafsa Informe le public, qu'en vertu des dispositions du 1er paragraphe de l'article 54 de la loi n°2005-94 du 18 octobre 2005 relative aux sociétés mutuelles de services agricoles, les deux coopératives de services agricoles suivantes :

- Coopérative de services agricoles «El Amen» sise à Sidi Boubaker, Délégation Moularès.

- Coopérative de services agricoles «Frères Souai» sise à Souai, Délégation Gafsa nord.

Sont considérées dissoutes obligatoirement et leur sont appliquées les dispositions relatives à la liquidation.

2019R01713DIVD2

Location de terrain agricole HENCHIR BEY

TF 170461/8429 Kef situé à Mellala entre

Oued Mliz et Jbel Errsas et route Touiref

Suivant décision n°83873 du tribunal de première instance du Kef du 15 Mai 2017 relative à l'affaire du mandataire de justice n°30 concernant le domaine agricole de Henchir El Bey, Il a été

décidé la nomination de Madame Amira Jammeli en tant que juge commissaire et la nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que Mandataire de justice en remplacement de Monsieur Mohamed Lotfi Mazni.

Etant donné que la période actuelle de location expire durant la saison 2018/2019.

A cet effet, le Mandataire de justice informe le public qu'il met en location le dit terrain agricole par voie d'appel d'offres suivant décision du juge commissaire et ce pour les saisons agricoles 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres peut présenter son offre au secrétariat de l'arrondissement de l'administration judiciaire au tribunal de première instance du Kef au plus tard le 16 août 2019.

L'ouverture des plis aura lieu le 21 août 2019 au bureau du juge commissaire.

Le prix minimum de location de l'hectare est fixé au prix de location de l'année dernière.

Le retrait du cahier des charges de fait au bureau de l'administrateur judiciaire à l'adresse suivante :

Appartement A24 immeuble ZARRAD LAC 2 tél 71 198 055.

2019R01716DIVD2

Perte de titre de propriété

La conservation de la propriété foncière annonce la perte du titre de propriété n°19593 du 02 septembre 2015 concernant les droits de propriété de Mr Taoufik Ben Nasser lui revenant dans l'immeuble dit «ennozha» sis à Elaouina délégation la Goulette objet du titre foncier n° 101212 Tunis.

2019R01738DIVD2

Avis au public

Les frères Mohamed et Omar fils de Abdessalem Ben Habib Ben Makhlouf avisent le public qu'ils sont propriétaires d'un terrain d'une superficie de 465.50 m² contenant une construction d'un foyer sise à la foret de Sfax route Eddayer km6 limitée au sud par Bahloul à l'est par Ben Lassoued au nord par un passage et à l'ouest par Ayedi dont les 14/24 parts leur provenant par la donation du 15 Janvier 2001 enregistrée à la recette de Sfax le 8 Mai 2003 quittance n°325 rédigée par les notaires Mohamed Hédi Turki et Mohamed Trabelsi et que ledit titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original tenant place au titre perdu. Toute personne désirant porter plainte doit intervenir auprès de Maître Fatma Damak notaire domiciliée à la rue des notaires médina arabe Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la date de cette insertion.

2019X00857DIVD2

Avis

Mr Ahmed Smaoui porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété (partage daté du 01 octobre 1987 et rédigé par les notaires Mohamed Mzid et Mahmoud Gargouri) de la parcelle n°5 du TF 30623 contenant 34 pieds d'oliviers sis à Chaal Sfax, et de la parcelle n°11 du TF 2149 sis à route de Gremda km 35 Sfax, par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis à 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2019X00871DIVD2

Avis

Noura B Mahmoud Abidi déclare qu'elle a perdu son titre de propriété du contrat de vente du 11/11/2008 enregistré le 8/01/2009 n°M001164 par les notaires Lotfi Mziou et Mohamed Abid composé d'un terrain situé à Sfax route Saltania K 13 composé 282.75 m.

Elle veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine Sfax.

2019X00876DIVD2

Avis

Cabinet de notariat

Maître Baklouti Med Ahmed

Diplômé de l'école Supérieure de Magistrature - Notaire

67- Rue sidi Belhasen - Sfax - 3001

Madame Metirawi Hayet annonce que le titre de propriété concernant un terrain d'une superficie 20 m² situé à Route Gremda km 12 Sfax qui était fait le 26 mai 2005 enregistré le 22 juillet 2005 n°M055424 A l'attestation de deux notaires Baccar Ahmed et son assesseur elle a perdu l'acte de vente et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Med Ahmed Baklouti notaire à Sfax à son bureau 67, Rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 70 jours de cette publication. Toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2019X00878DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ben Mansour Ben Abdessalem Agrebi, déclare que son titre de propriété de la moitié d'un terrain sud sis à Sfax, complanté de 3 oliviers et emplacement de l'olivier sis à Sfax, route Mahdia Km 19 au lieu dit Henchir Triki Elagarba et ce suivant acte notarié daté du 30 décembre 2000 enregistré à Sfax, le 24 Janvier 2001 n°M006538 dressé par les notaires Ahmed Hassen Ellouze et Mohsen Kamoun qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de Maître Ahmed Hassen Ellouze à Sfax, dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2019X00881DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Zekri informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 24 mars 2009 dressé par les notaires Mhamed Ali et Kais Karray et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2019X00883DIVD2

Jugement de tutelle

Il est porté à la connaissance de tous, qu'un jugement de tutelle est rendu par le tribunal de 1ère instance de Gafsa sous n°433 daté de 10/02/2015 et suite au certificat de non appel daté de 18/6/2019 désigne Mr Jalloul Ben Ali Ben Hamed Chraiet en tant que tuteur de sa fille Awatef Chraiet pour la représenter et gérer ses biens suivant la loi.

2019D00064DIVD2

Avis

En vertu du jugement émis par le tribunal de 1ère instance de Grombalia numéro 5062 le 30/4/2019 Sarra Ben Amara est nommée pour gérer les affaires et les biens de sa Sœur Besma Bent Abdlaziz Ben Amara.

2019N00444DIVD2

Avis complémentaire

Par acte de vente légalisé en date du 5/12/2018, enregistré à la recette des finances de Raoued le 11/12/2018 n° d'enregistrement 48204406, duquel Mr Hamza Ben Ezzddine Ben Trad a acheté la totalité du fonds de commerce sis à route de Raoued klm 12 Roued Plage Raoued.

La date du paiement de la 2ème tranche du reste du prix est échu soit 4.000 Dt. L'adresse du fonds de commerce est le domicile élu pour les oppositions et ce dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

2019402419DIVD2

Perte du titre de propriété

Mme Mounira Bint Mohamed Grira, titulaire de la carte d'identité nationale n°00548513, annonce la perte du titre de propriété n°9067 du 19 juillet 2010, concernant le titre foncier n°104417 - Tunis en vertu d'un certificat de perte délivré par le chef de poste de police d'Ariana - Médina sous le n°908 en date du 10 juin 2019.

2019402443DIVD2

Avis au public

Société Promotion Touristique, de Voyages et de Loisirs «Splendid Tours»

S.A, au capital 1000 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des entrepreneurs

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 938286Q

N° Affiliation CNSS : 00239427 - 31

La société de promotion Touristique de voyages et de loisirs «Splendid Tours» informe le public que l'unique adresse pour la réception des correspondances officielles et les procès verbaux est le siège social sis à Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II-2035 Tunis Carthage.

2019402446DIVD2

Fin de travaux de liquidation

Mr Abdelhédi Djemel liquidateur de l'héritage de Feu Amor Ben Mohamed Bahloul conformément à l'autorisation n°53082 en date du 10 octobre 2012 émanant de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Zaghouen annonce la fin des travaux de liquidation à l'amiable entre les héritiers.

2019402456DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n° 2019402291SANB2 parue au JORT n° 64 du 18 juin 2019 page n°2492 et 2493.

Lire à la dernière paragraphe ce qui suit :

... dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 3/6/2019 sous le n°201927049.

Au lieu de :

... dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 3/6/2019 sous le n°2019270491.

Le reste demeure sans changement.

ZITOUNA TAKAFUL

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2018

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net
Actifs incorporels	1 072 146	905 501	166 645	51 495
Actifs corporels d'exploitation	2 999 655	2 069 403	930 252	1 107 050
Placements	75 413 587		75 413 587	56 475 561
Part des réassurances dans les provisions techniques	8 000 126		8 000 126	5 158 429
Créances	20 584 619	3 066 829	17 517 791	13 096 601
Autres éléments d'actif	13 282 028	3 421 395	9 860 633	7 838 875
Total de l'actif	121 352 161	9 463 128	111 889 033	83 728 011

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	15 000 000	15 000 000
Résultat reporté	-1 541 776	-4 994 657
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	13 458 224	10 005 343
Résultat de l'exercice	3 010 760	3 452 881
Total capitaux propres avant affectation	16 468 983	13 458 224
Provisions pour autres risques et charges	600 000	400 000
Provisions techniques brutes	82 335 056	61 736 146
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 174 721	3 607 948
Autres dettes	7 006 908	4 331 929
Autres passifs	303 365	193 764
Total du passif	95 420 049	70 269 787
Total des capitaux propres et du passif	111 889 033	83 728 011

Etat de Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Opérations Brutes 31/12/2018	Cessions 31/12/2018	Opérations Nettes 31/12/2018	Opérations Nettes 31/12/2017
Primes acquises (-)	37 920 677	5 916 970	32 003 707	26 412 537
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 100 432		2 100 432	1 432 146
Charge de sinistres	23 618 453	3 294 744	20 323 709	17 648 158
Variation des autres provisions techniques	231 251		231 251	71 465
Frais d'exploitation	10 970 407		9 326 853	7 350 158
Frais d'acquisition	9 757 114		9 757 114	7 707 837
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 176 382		1 176 382	357 800
Frais d'administration	2 389 675		2 389 675	1 285 447
Commissions reçues des réassureurs		1 643 554	1 643 554	1 285 326
Autres charges techniques	978 529		978 529	540 092
Sous total (résultat technique de l'assurance (et de la réassurance non vie)	4 222 469	- 978 673	3 243 796	2 234 810

Etat de Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Opérations brutes 31/12/2018	Cessions 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2017
Primes	11 738 451	1 214 041	10 524 410	8 423 412
Produits de placements	1 700 713		1 700 713	1 094 788
Charge de sinistres	1 362 950	609 021	753 929	476 890
Variation des autres provisions techniques	8 642 004	31 496	8 610 508	6 493 280
Frais d'exploitation	2 018 677	274 434	1 744 243	1 313 915
Autres charges techniques	159 295		159 295	148 211
Charges de placements	66 519		66 519	50 086
Sous total (résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie)	1 189 719	-299 090	890 629	1 035 818

Etat de Résultat (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie	3 243 796	2 234 810
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie	890 629	1 035 818
Produits des placements (assurance et réassurance non vie)	2 564 868	1 632 811
Charges des placements (assurance et réassurance non vie)	200 121	147 991
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie	2 100 432	1 432 146
Autres produits non techniques	142 760	232 255
Autres charges non techniques	6 950	3 098
Résultat provenant des activités ordinaires	4 534 551	3 552 458
Impôts sur le résultat	1 371 192	95 488
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	3 163 359	3 456 970
Gains extraordinaires	1 452	1 438
Pertes extraordinaires	154 051	5 527
Résultat net de l'exercice	3 010 760	3 452 881

Extrait du rapport des Co-commissaires aux comptes :

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 111 889 033 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 3 010 760 Dinars et une trésorerie positive de fin de période de 2 000 993 Dinars. Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ZITOUNA TAKAFUL au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

ECC- MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

2019T01017BCFA5

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus